

LE PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Octobre 2019, Volume 43, n° 2



Crise des médias

Illustration par Béatrice Eng,
Directrice Artistique

Crise des médias

Entrevue avec
Yves Boisvert

[Page 9]

Sondage à la Faculté : Élections

PLC 33,5 %
NPD 26,1 %
Bloc québécois 13,8 %
Parti Vert 13,8 %
PCC 5,4 %

[Pages 12 et 13]

Suspension des activités de la CMUM

[Page 11]

Dossier : Accès à la justice

Entrevue avec
l'Honorable juge en chef
associé Robert Pigeon

[Page 10]

Crise des médias : Et les journaux étudiants dans tout ça ?



Grecia Esparza
Rédactrice en chef

Crise des médias : c'est quoi ça ?

Le 19 août dernier, Charles-Étienne Ostiguy et moi-même avons interviewé Pierre-Karl Péladeau à son bureau pour les pages du Pigeon. Le hasard a voulu que cette même journée, on apprenait que Groupe Capitales Médias s'était placé sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers*. Nous n'avons donc pas discuté de ce sujet, mais chose certaine, il aurait eu longuement à dire.

La semaine suivante, le gouvernement a mis sur pied la Commission de la culture et l'éducation portant sur l'avenir des médias. La première à prendre la parole lors des audiences publiques a été Marie-Ève Martel, journaliste pour la *Voix de l'Est*, elle décrivait cette crise comme une « hémorragie », et a affirmé « [qu'à] l'heure actuelle, ce sont presque tous les médias d'information qui risquent de disparaître avec des lourdes et irréversibles conséquences pour la démocratie si rien n'est fait pour les soutenir ». Une position trop

pessimiste, alarmiste ? J'en doute à voir les allocutions des différents intervenants du milieu dans les jours qui ont suivi cette commission.

Mais c'est quoi au juste cette « crise » ? Pour les fins de compréhension, je vous réfère aux articles de Laurent Rioux-Boivin et de David Houle, aux pages 3 et 6 respectivement, lesquels vous expliquent avec justesse les causes et les enjeux de cette crise. Ainsi qu'à l'entrevue avec Yves Boisvert (en page 9), chroniqueur à *La Presse*, menée par Camille Rochon et moi-même.

Dans cet éditorial, je souhaite vous parler plutôt des journaux étudiants, et plus spécifiquement du *Pigeon Dissident*.

Et le Pigeon Dissident dans tout ça ?

Vous le savez, ou peut-être pas, les cotisations étudiantes que vous payez à chaque début de session sont la principale source de financement du *Pigeon Dissident*. Vous contribuez à la hauteur de 2 \$, permettant ainsi à ce journal de voir le jour. Le *Pigeon* compte aussi sur le

coup de pouce de quelques commanditaires trouvés par l'entremise du « Guide de commandites de l'AED ».

En plus de vos cotisations annuelles, la contribution des étudiant.e.s au *Pigeon* est faite bénévolement. Et en ce sens, la crise des médias telle que l'on entend parler dans l'actualité dernièrement ne s'exprime pas de la même manière pour les journaux étudiants notamment pour ces raisons. D'une part, parce qu'un certain revenu nous est garanti annuellement, mais qui n'est pas suffisant pour subvenir à toutes les dépenses qu'implique la publication d'un journal papier. D'autre part, parce qu'en comparaison avec des professionnels, notre équipe exécutif et nos collaborateurs travaillent pour le *Pigeon* sans recevoir un salaire en retour. Or, cela signifie-t-il que les journaux étudiants ne baignent pas dans cette « hémorragie » dont Mme Martel parlait ? Ou que leur rôle dans la vie facultaire et dans la société en général n'est pas essentiel ? Non, si vous voulez mon humble avis.

Pour appuyer mes dires, je me lance donc dans la recherche des statistiques, des données vérifiables. Cependant, je me rends vite compte, et plus j'avance dans cette recherche, que je me retrouve devant un cul-de-sac.

Les données sont non seulement pas disponibles, elles sont carrément inexistantes. Et à ce moment-là, je remets en question la pertinence d'un tel éditorial. « Crise des médias : et les journaux étudiants dans tout ça ? » j'avais trouvé un titre, mais j'étais incapable d'avancer dans sa rédaction. C'est alors que je me penche vers les archives du *Pigeon Dissident* - je vous invite d'ailleurs à venir faire un tour dans le local et lire quelques perles de ce journal datant de 1974.

Année 2017, un exemple de cette crise qui se dessinait. En septembre, l'exécutif du Pigeon lançait un premier appel à la population étudiante en demandant « un Laurier pour votre Pigeon ». Dans ce texte, est écrit « nous faisons face à une crise qui se caractérise par une chute dramatique de nos revenus publicitaires et une hausse de nos coûts de production. Les seconds sont maîtrisables, les premiers sont tributaires d'une conjoncture économique et technologique que nous dépasse ». Ces lignes qui auraient pu être rédigées aujourd'hui. Finalement, en décembre, faute de financement l'équipe du Pigeon a dû se résoudre à passer au format web.

Et moi dans tout ça ?

Devant cette recherche qui semblait ne pas aboutir, de cet éditorial qui m'a pris une éternité à écrire. Je réalise quelque chose, à savoir la pertinence des journaux étudiants dans notre parcours scolaire, voire leur nécessité. De cette communauté entière qui mène au partage d'idées comme dirait David, notre trésorier.

Notre approche face à l'information s'est transformée à une grande vitesse depuis les dernières années. Nos repères sont chamboulés. Les réseaux sociaux, l'information à portée de main à la seconde. Je ne saurais mieux décrire ce phénomène comme l'a fait Vicente Guzman Barra dans son texte à la page 4 ou encore l'appel à l'art de la résistance par Dardia Joseph à la page 8.

Un constat s'impose, c'est-à-dire l'avenir des journaux, étudiants ou traditionnels, doit être redéfini, réformé. En ce qui a trait au Pigeon, vous avez un rôle actif à jouer par vos textes ou vos cotisations. Car, après tout, un journal étudiant au-delà des statistiques, c'est vous, votre voix ! Et au fil du temps, le Pigeon a su démontrer être cette tribune pour les étudiant.e.s de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Équipe	Correction	À propos
<p>Grecia Esparza Rédactrice en chef</p> <p>Charles-Étienne Ostiguy Directeur automne 2019</p> <p>Dardia Joseph Directrice hiver 2020</p> <p>Camille Savard Directrice du financement</p> <p>Camille Rochon Directrice du contenu web</p>	<p>Anne-Frédérique Perron Directrice à la logistique</p> <p>David Houle Trésorier</p> <p>Ariane Boyer Correctrice en chef</p> <p>Beatrice Eng Directrice artistique</p>	<p>Adam Wrzesien</p> <p>Audrey Labrecque</p> <p>Diana Gueorguieva</p> <p>Gabrielle Daigneault-Demers</p> <p>Gabryele Haché</p> <p>Oriane Roy</p> <p>Noémi Brind'Amour</p> <p>Hubert Nunes</p>
		<p><i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction.</p>
		<p>Dépôt légal 2019 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec</p> <p>Imprimerie Hebdo Litho</p> <p>Adresse 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412, Montréal, Québec, H3T 1N8</p> <p><i>Tous droits réservés</i> <i>Pigeon Dissident 2019</i></p>

Médias et société



Laurent Rioux-Boivin

Si vous lisez ces lignes, c'est que le journalisme vous interpelle. Que ce soit pour recueillir de l'information sur l'actualité facultaire, lire une critique d'art ou vous faire une idée sur un quelconque enjeu, vous reconnaissez tacitement ce que le Pigeon Dissident vous apporte du simple fait de le feuilleter, de le lire. C'est le travail documentaire, intellectuel et réfléchi des différents auteurs et autrices pigistes du Pigeon, ainsi que la logistique et la ligne éditoriale construites et peaufinées par l'exécutif qui vous permettent de tirer d'un présentoir ce journal vieux de 45 ans. La banalité et la rapidité puérides de ce geste tiennent d'un contraste éclatant avec le travail qui se cache derrière chaque édition du Pigeon Dissident.

Sortons des murs facultaires et considérons ce qui en est du monde journalistique actuel, au Québec.

En août 2019, le Groupe Capitaux Médias (*Le Soleil*, *La Tribune*, *Le Droit*, etc.), qui regroupe la moitié des quotidiens de langue française au Québec, s'est placé à l'abri de ses créanciers et a entrepris les procédures de faillite permises par la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. *La Presse*, quotidien du Grand Montréal, aurait sollicité l'aide du gouvernement (ou « quémandé », pour reprendre les mots de Pierre-Karl Péladeau). À cela s'ajoute la situation du *Devoir*, qui doit composer principalement avec les dons, les abonnements et les revenus publicitaires comme unique source de revenus. C'est ce qui fait dire au directeur du quotidien, Brian Myles, que « l'équilibre est précaire ». Ce bref topo dresse un portrait amer et contrariant de l'industrie des médias dits « traditionnels ».

Le déclencheur de cet état de fait est facile à cibler; il porte pour cause les

GAFAM, ces géants du Web qui se font de plus en plus présents dans la vie de chacun et chacune. Dans le lot se trouvent Facebook et Google, les deux principaux rivaux des médias traditionnels.

Facebook est devenu une plateforme holistique, quasi existentielle, dans

***Un geste digne s'impose :
l'État devrait faire montre de
sagacité et prendre action,
lui seul pouvant s'ériger
dans la protection du bien
commun.***

laquelle on partage souvenirs de vacances, projets personnels, et sur laquelle on s'informe, on se politise. Considérant que cette interface web possède beaucoup plus d'abonnés que *La Presse* ou *Le Devoir*, il est alléchant et très profitable pour les entreprises d'apposer leurs publicités sur les plateformes web plutôt que par l'entremise des journaux. D'autant que les lecteurs et lectrices s'informent et fondent leur opinion en passant de plus en plus par Facebook et cie; la « consommation » de l'information tient plus des réseaux sociaux que des journaux eux-mêmes. C'est ainsi que l'argent des placements publicitaires, source de revenus considérable, court vers des plateformes qui, en elles-mêmes, ne partagent aucune information, ne rédigent et n'analysent pas l'actualité d'un œil critique.

À cette migration des revenus publicitaires vers les réseaux sociaux et autres plateformes web s'ajoute la notion d'algorithmes. Ces opérateurs informatiques permettent d'effectuer de la publicité « ciblée », laquelle se

réfère aux préférences et au « profil web » de chaque personne pour la bombarder d'annonces « typées » qui lui sont directement adressées. Les médias traditionnels n'ont pas cet atout lucratif. On en vient donc à ce constat simple, mais tout aussi choquant : les journaux, avec leurs lignes éditoriales, les journalistes, les chroniqueurs et chroniqueuses et autres, créent un contenu, filtrent l'information, y apposent une analyse critique et imposent un contenu éditorial varié et coloré. En échange de ce travail, leur rémunération n'est pas à la hauteur de la qualité de leur travail. Les plateformes web, par l'entreprise d'opérateurs informatiques que sont les algorithmes, créent une ligne éditoriale qui entretient le lecteur et la lectrice dans ses propres opinions, ses propres croyances. Aucune création de contenu n'est faite. Mais le profit, lui, ne fait pas défaut.

Sammy Ketz, un journaliste de renom de l'*Agence France-Presse*, reconnaît que « Facebook et Google n'emploient aucun journaliste et ne produisent aucun contenu éditorial, mais ils se rémunèrent par la publicité associée au contenu que les journalistes produisent ».

Encore d'ajouter, en Don Quichotte du journalisme : « Ils siphonnent systématiquement près de 80 % des revenus publicitaires sur Internet et, contrairement à ce qu'ils disent, payer quelques centaines de millions de dollars aux producteurs ne signera pas leur arrêt de mort. » Ces entreprises enregistrent des profits nets allant jusqu'à 16 milliards de dollars.

Où est-ce que l'État doit se positionner face à cette problématique ? Dans l'ère du corporatisme effréné et de la restructuration organisationnelle d'entreprises qui tendent vers l'unification, il y a lieu de s'inquiéter et, nécessairement, de se questionner.

La diversité des sources médiatiques est essentielle, pour ne pas dire obligatoire. La présence de journaux d'obédiences idéologiques diverses, avec des chroniqueuses et chroniqueurs touchant à des sujets de toute nature, est le corollaire d'une société critique et informée, d'une société allumée.

Il est vrai qu'une subvention publique de l'État aux médias peut s'assimiler à une ingérence inopportune des pouvoirs publics dans un domaine qui se veut indépendant et séparé de

l'État. La presse publique, en effet, fait office de contre-pouvoir contre l'État. Cependant, l'État ne s'arroge pas l'exclusivité de la propagande. Desmarais père en fait foi, lui qui expliquait sa volonté d'acheter le quotidien *Le Soleil* pour calmer l'agitation progressiste (ou socialiste pour reprendre ses termes) des souverainistes.

Ici se situe donc l'impasse de la presse libre menacée dans sa diversité, son indépendance et son lectorat. Un geste digne s'impose : l'État devrait faire montre de sagacité et prendre action, lui seul pouvant s'ériger dans la protection du bien commun. Confronter les géants du Web à une taxe sur leurs revenus et injecter les retours de celle-ci dans les médias n'est pas une hardiesse propre aux États autoritaires. L'État est très bien capable d'administrer un contre-pouvoir impartial, le système judiciaire. En quoi serait-il incapable de le faire avec le journalisme ?

« Il n'y a de liberté pour personne s'il n'y en a pas pour celui qui pense autrement » ou il n'y a pas de liberté collective s'il n'y en a pas pour la diversité d'idées. Ces paroles de Rosa Luxembourg, grande économiste du 19^{ème} siècle, sont à propos.

Bonne lecture du Pigeon, appréciez-en le travail, le temps et l'ardeur mis derrière. Il en va d'une liberté collective, autant facultaire que sociétale, envers laquelle la considération s'impose.

Table des matières

Médias	2-5 et 8
Droit et société	6
Vie étudiante	7
Entrevues	9-10
Faculté	11
Sondage Élections	12-13
Politique	14
Histoire	15

J'accuse...Facebook!

Vicente Guzman Barra

Crack house

Aimez-vous ça Facebook ? Moi non plus. J'assume que vous y retournez souvent, vous aussi, dans un instant de pure absence d'esprit. Et vous vous retrouvez là, des minutes plus tard, dans la dépossession de vos moyens, comme un algorithme programmé à ne faire que ça, *scroller* et *réagir* sur votre « mur ». Si ça vous arrive, alors l'algorithme qui vous a possédé le pouce a réussi sa mission : votre comportement a été renforcé le temps d'un instant. Le modèle d'affaires de Facebook, tel qu'avoué publiquement par ses concepteurs, est fondé sur le renforcement de ces deux comportements : *scroller* et *réagir* [1].

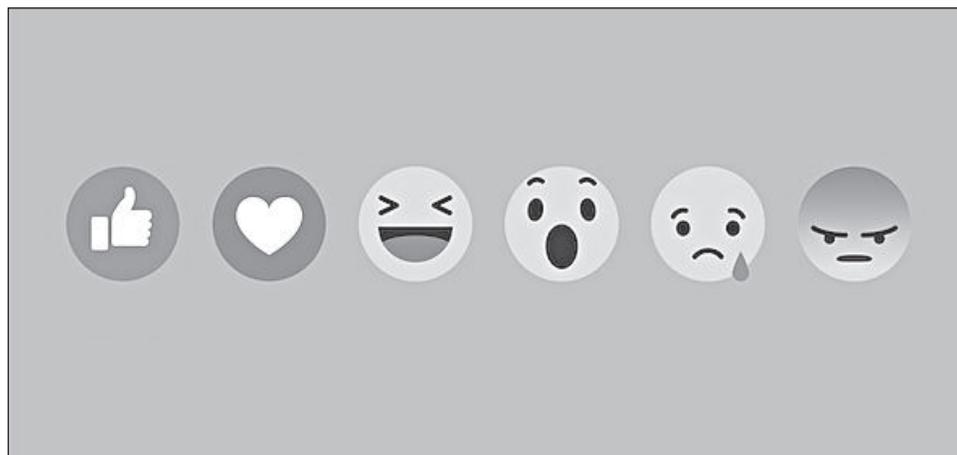
Vous connaissez le chien de Pavlov. On arrive à déclencher la salivation du chien avec une sonnette. Maintenant, imaginez ça à échelle humaine et globale. Lorsque vous « engagez » avec la plateforme, vous montrez littéralement du doigt vos préférences à des algorithmes. Ces algorithmes vous jettent alors du contenu aléatoire, mais qui, statistiquement, programmera votre retour sur la plateforme. Plus vous engagez, meilleures sont les prédictions des algorithmes, plus vous reviendrez. Rincer et répéter (« *machine learning* »). En d'autres mots, *scroller* et *réagir* signifie une surproduction de dopamine. Vous ne voyez que ce qui confirme vos biais, ce qui vous rend *high on life* [2]. Or, avec le *down* vient de l'insatisfaction. Facebook vous offre la possibilité d'y pallier en obtenant gratification instantanée, gratos, *ad nauseam*, créant une fonction exponentielle de l'insatisfaction à la quantité de contenu aléatoire, mais de plus en plus biaisé, qui vous est présenté

Le bavardage conspirationniste à l'ère de sa reproductibilité gratuite

Comment les algorithmes *ordonnent* le contenu aléatoire qui vous est présenté sur votre mur, les gens de Facebook ne le savent plus eux-mêmes. On sait cependant que l'ordre du contenu sur Facebook affecte les réactions émotionnelles des utilisateurs. Certains scientifiques pensent que les algorithmes fonctionnent par ordre croissant d'intensification : en offrant la

possibilité de contenu toujours plus intense et radical, l'algorithme assure que l'utilisateur reste sur sa faim et reste sur le site, pourvu que le contenu l'intéresse [3]. Facebook serait ainsi une infinité de « pentes glissantes » étanches de contenu, plutôt qu'une « toile » multi-vectorielle interconnectée de contenu. Ainsi, nous nous retrouvons cloisonnés en sphères d'intérêts, de plus en plus polarisés et de moins en moins capables d'engager dans un débat public qui a du sens.

Facebook disait jusqu'à tout récemment sur sa page initiale : « it's free and always will be ». Gratuit pour qui ? Votre entrée est gratuite, oui, mais l'entrée des publicitaires est chère payée.



Mais le côté tragique de Facebook ne s'arrête pas là. À grande échelle, en raison du triage algorithmique, les réponses négatives (la peur, la colère, l'irritation, etc.) sont amplifiées. Cela est partiellement causé par le fait que ce type de réactions surgit chez l'être humain plus rapidement que les réponses positives. Il est plus facile et rapide de détruire la confiance ou l'amour que de les créer. Par conséquent, les algorithmes, qui captent les réactions rapides et les interprètent comme engagement, reproduisent ce qui a de plus négatif, nihiliste, simple et conspirationniste chez l'être humain. Les idées complexes et nuancées sont peu reproduites, voire absentes, car elles ne suscitent pas de réactions rapides [4]. S'il y a de l'engagement pour ce

type de contenu, il est souvent noyé dans la marée de contenu négatif à consommation rapide. Facebook évoque ainsi l'allégorie de la cave en version 2.0 : nous sommes face à un mur d'illusions, de mirages et de désinformation, mais cette fois-ci créée par des lumières DEL. Et le feu qui crée les ombres, ce sont nos ovations idiotes à un contenu vide de sens.

Les élections fédérales n'ont plus lieu

Tout ça devient *trash* lorsque la manipulation qu'opère Facebook ne se limite plus au niveau émotif, mais bien à des fins de consommation. Aujourd'hui, si l'on peut utiliser des algorithmes pour vous vendre un *Swiffer*, on peut les utiliser pour vous vendre de la politique. Pensez à l'affaire Cambridge Analytica. On parle du profilage politique de personnes, d'analyse de leurs peurs et penchants individuels afin de les cibler plus efficacement avec des publicités. Le tout s'imbrique dans un schème illégal

impliquant le vol des données de 87 millions de profils Facebook. Avec de l'argent sale et de la corruption. Impliquant des personnalités d'haute influence. Ces données ont été utilisées pour nul autre que modifier les intentions de vote des personnes pendant les élections américaines de 2016 et le vote du Brexit. Des millions de personnes ont été directement visées par de la fausse information, axée sur la haine et la peur – évidemment, ça pogne plus –, ce qui a eu un impact décisif dans le résultat des élections [5].

Peut-on vraiment prétendre à des élections justes et impartiales lorsque des intérêts privés peuvent aussi violemment détourner et manipuler le sort des votes ? Et, dans un tel contexte, comment peut-on légitimer

le refus des dirigeants de Facebook de se présenter devant les Parlements britanniques et canadiens pour rendre des comptes ? Comme s'ils n'étaient pas redevables au pouvoir souverain du peuple. Mais dites donc, vivons-nous encore dans une démocratie et dans un État de droit ? Les élections fédérales actuelles sont-elles réelles ? Ou s'agit-il d'un mirage ? Et que dire de la crise actuelle des médias, sinon qu'elle est principalement causée par la plateforme bleue qui ne paie pas son dû aux producteurs de contenu grâce auxquels elle s'enrichit des publicités ? Ceci n'est pas un *drill* : Facebook est en train de virer en HAL 9000.

Sans honte

En résumé, en l'espace d'une demi-décennie, nous sommes passés d'une plateforme qui connectait les gens (« réseau social ») à une plateforme qui les rend *addict* (« pente glissante de consommation ») et *idiots* (« allégorie de la cave 2.0 »), en passant par une plateforme fantôme qui permet la désagrégation de nos institutions (« HAL 9000 »). À la lumière de ce qui précède, j'estime qu'il y a consensus que Facebook doit se responsabiliser. Or, ce n'est pas ce qui se produit présentement. Malgré son pouvoir, Facebook préfère regarder périr la *chose publique* qui suffoque sous son voile.

Facebook disait jusqu'à tout récemment sur sa page d'accueil : « It's free and always will be ». Gratuit pour qui exactement ? Votre entrée est gratuite, oui, mais l'entrée des publicitaires est chère payée. Cela permet d'expliquer le fait que Facebook fasse une demi-dizaine de milliards en profits. Nous sommes le produit que Facebook vend au plus offrant. Plus précisément, Facebook utilise nos informations pour les liquider à des avertisseurs. C'est son modèle d'affaires et celui du monde numérique en entier. Lisez bien vos termes d'utilisation : vous ne possédez plus votre information. Tant le contenu (vos photos, vos commentaires, etc.) que les métadonnées (les heures et les lieux d'utilisation, etc.) appartiennent à Facebook. Elles sont utilisées pour inventer un profil « de consommateur » dont se servent les algorithmes. **[Suite page suivante]**

Cela permet de comprendre l'indifférence de Facebook. Les milliardaires à sa tête n'ont que faire de nos petites démocraties populaires, ils rêvent déjà à leurs châteaux flottants sur Mars. L'insulte à l'injure – peu surprenante à ce stade-ci –, c'est que Facebook préfère déclarer ses profits dans des « paradis fiscaux », des États marionnettes où on ne paie pas son dû au peuple. Les millions payés en impôts ici et là n'arrivent pas à la cheville des profits réalisés à partir de l'information de Canadiens qui devraient, en toute justice, être imposables ici. Certains réalistes économiques diront que c'est grâce à l'honneur de stratégies d'impôts légitimes. D'autres moralistes diront

que ce sont des pratiques qui mériteraient l'emprisonnement des dirigeants. Quelque part entre les deux, il faut prendre les choses telles qu'elles sont : Facebook ne prend aucune honte à flouer allègrement nos démocraties.

Dans ces conditions, difficile de ne pas se méfier de Facebook – et j'ajouterai, des GAFAM en général. De la régulation robuste est absolument nécessaire afin de préserver l'autonomie des citoyens ainsi que la viabilité de nos démocraties. De telles réformes devront se fonder sur l'axe de la protection des données et de la vie privée. Si l'information n'appartient pas à l'utilisateur, elle devient

statistiquement manipulable. Protéger l'information des citoyens ne signifie rien de moins que de dresser des remparts contre un totalitarisme technologique fondé sur une incapacité des citoyens d'effectuer des choix informés et d'échanger. Ce n'est pas le genre de société à laquelle j'aspire, disons. N'avoir « rien à cacher » n'est simplement plus un argument. Il s'agit ici d'assurer la protection d'un droit fondamental, non pas d'un luxe quelconque. Je citerai, en guise de conclusion, Edward Snowden, qui affirme : « Arguing that you don't care about the right to privacy because you have nothing to hide is no different than saying you don't

care about free speech because you have nothing to say ».

Sources :

[1] Simon Parkin, « Has dopamine got us hooked on tech? », Mars 2018, dans *The Observer*, en ligne

[2] Trevor Haynes, « Dopamine, Smartphones & You : A battle for your time », Mai 2018, dans Harvard University, the Graduate School of Arts and Science blog, en ligne

[3] Zenyep Tufeky, « We are building a dystopia just to make people click on ads », Septembre 2017, TED talk, en ligne

[4] Jaron Lanier, « How we need to remake the internet », Avril 2018, TED talk, en ligne

[5] Carole Cadwalladr, « Facebook's role in brexit – and the threat to democracy », avril 2019, TED talk, en ligne

Indépendance et pluralisme des médias : les règles du jeu

David Houle
Trésorier

Nous avons pu le constater au cours des dernières semaines, notre « système » médiatique est peut-être plus fragile que nous le pensions. Celui-ci étant le rempart des démocraties libérales telles que nous les connaissons aujourd'hui, la nouvelle de la crise financière dans laquelle se trouve le Groupe Capitales Médias a rapidement fait réagir différents intervenants de la scène publique. Ceux-ci ont justement identifié la cause des problèmes qui pèsent sur les médias au Québec (qui sont dénoncés par Laurent dans son article), mais les solutions semblent, pour leur part, beaucoup moins évidentes.

Je ne crois pas qu'il soit du ressort de l'État de déterminer des paramètres acceptables du pluralisme journalistique.

Venant tout juste de terminer mon cours de Fondements du droit 2, je me suis remis à penser à quelques notions abordées pendant la session. Si ce cours m'a bien appris quelque chose, c'est que notre système juridique est basé sur le droit positif. Conséquemment, il me semble tout à fait approprié de faire un survol des différents instruments normatifs utilisés dans l'encadrement des médias au Québec. Bien loin d'avoir trouvé la solution miracle à tous les maux, j'espère que le portrait

présenté ici ouvrira la porte à la réflexion.

D'abord, plusieurs se sont inquiétés de l'intérêt de Pierre-Karl Péladeau par l'achat du Groupe Capitales Médias (il s'est d'ailleurs désisté peu de temps après). Il n'en reste pas moins que cet intérêt a su soulever des questions intéressantes en matière de pluralisme journalistique. Est-il acceptable qu'une seule personne détienne une si grande part du marché des médias ? La discussion n'est pas si intéressante pour les fins de ce texte et Yves Boisvert nous en parle amplement dans son entrevue. Néanmoins, si on en venait à dire qu'un risque accompagnait une situation qui se rapproche de plus en plus d'un monopole des médias, le législateur devrait-il intervenir pour empêcher ce genre de monopole ? Bien que le regroupement des médias vient directement et naturellement affaiblir son pluralisme, empêcher une telle transaction serait une plus grande attaque à la liberté de presse. Je ne crois pas qu'il soit du ressort de l'État de déterminer des paramètres acceptables du pluralisme journalistique. Le regroupement des deux médias serait moins dommageable dans la mesure où les journalistes restent tout de même soumis à des normes professionnelles internes qui assurent la qualité de leur travail.

D'ailleurs, voici un autre exemple qui illustre la réserve de l'État en matière de réglementation : il n'y a aucun encadrement au niveau des obligations déontologiques des journalistes au Québec. Cette situation semble justifiée dans la mesure où les journalistes bénéficient d'une indépendance complète de l'État vis-à-vis leur profession. Il existe tout de même un code déontologique pour les journalistes, créé au travers d'organismes indépendants présentés dans les paragraphes qui suivent.

Si l'intervention étatique peut occasionner quelques appréhensions quant au principe fondamental de l'indépendance des médias, il serait intéressant de s'attarder à la réglementation interne actuellement reconnue au Québec. Le plus important d'entre eux est le Conseil de presse du Québec. Cette entité est un organisme à but non lucratif privé ayant pour mission la protection de la liberté de presse et l'accès à l'information de qualité. C'est un organisme à adhésion volontaire, qui agit comme tribunal d'honneur afin de réguler les comportements des différents médias. Il n'a qu'un pouvoir de sanction morale. Ce modèle, bien que moins coercitif que la norme étatique, offre une plus grande indépendance aux médias. D'ailleurs, la présidente, Paule Beaugrand-Champagne, a écrit une lettre ouverte à *La Presse* il y a quelques semaines pour rappeler l'importance de l'adhésion volontaire au Conseil.

En cet ère de populisme aux solutions rapides, nous ne pouvons rien tenir pour acquis.

Elle soutient qu'« il n'y a pas d'autorégulation possible sans participation volontaire ». C'est aussi par le biais de cet organisme que les auteurs adhèrent à un guide de déontologie. Celui-ci énonce les lignes directrices à suivre dans la pratique de la profession auxquelles les membres doivent se conformer. Le Conseil de presse du Québec reste un outil non coercitif intéressant. C'est une institution bien respectée qui assure la liberté de presse tout en évitant les interventions possiblement intrusives de l'État en la matière.

Enfin, le Conseil de presse et la réglementation interne paraissent être des options intéressantes afin d'assurer la liberté de presse. Bien entendu, les tribunaux restent les grands défenseurs de celles-ci et veillent à sa pérennité. Toutefois, il est apparemment maintenant acceptable au Québec d'utiliser la disposition dérogatoire afin de limiter des droits fondamentaux. En cet ère de populisme aux solutions rapides, nous ne pouvons rien tenir pour acquis. La vigilance est de mise afin de s'assurer que cette liberté de presse que nous chérissons tant, ne nous glisse pas entre les doigts.

« Le Rap de la culpabilité : l'influence du système juridique américain »

Simon Lacoste

La justice américaine me fascine. Elle devient presque folklorique à mes oreilles lorsqu'en tant que futur juriste, j'entends des montants d'indemnisation astronomiques qui seraient inadmissibles ici au Canada. Pourtant, en naviguant à travers ce système juridique, on peut y voir des rapprochements avec le nôtre en termes de valeurs fondamentales formant nos institutions respectives, en raison notamment de notre héritage commun de tradition juridique britannique. Or, on serait porté à croire que chacun a su se développer en silo dans ses juridictions territoriales respectives. Bien que les tribunaux canadiens ne soient pas tenus de suivre les décisions de nos voisins du Sud en matière criminelle, celles-ci apportent tout de même un bagage juridique d'influence. On l'observe particulièrement dans l'affaire *Skeete* [1], où l'on marque un point important en matière d'admissibilité de paroles de rap comme preuve au Canada, un phénomène ayant pris naissance aux États-Unis.

Transportons-nous d'abord à la Cour de justice du district de New York. La journaliste Briana Younger, du journal *The New Yorker*, présentait récemment le cas du jeune rappeur Tekashi 6ix9ine, originaire de Brooklyn à New York, dans un article intitulé « The Controversial Use of Rap Lyrics as Evidence » [2]. De son vrai nom Daniel Hernandez, Tekashi est venu témoigner contre des membres présumés d'un gang de rue, nommé Nine Trey Gangsta Bloods, auquel il était lié. Dans ce procès, les procureurs de la couronne ont posé une série de questions afin d'établir si les menaces provenant de sa chanson « Gummo » étaient destinées à ses rivaux.

La journaliste Younger rapporte plusieurs cas de cette même nature où des rappeurs se sont vu inculpés en raison de paroles provenant de leur chanson. « In many of these cases, an artist's very participation in hip-hop is painted as a moral shortcoming that suggests a propensity for real-world violence and degeneracy. » Le point déterminant, selon Younger, c'est que l'admissibilité des paroles de rap comme preuve judiciaire s'inscrit dans une suite logique du racisme systémique qui est normalisé par le système judiciaire comme une question de légalité. Voyons un cas canadien, soit l'affaire *Skeete*, qui représente étrangement un copier-

coller de la série de décisions américaines concernant l'admissibilité de la preuve de paroles de rap en matière criminelle.

Dans l'affaire *Skeete*, un cas de meurtre impliquant un accusé compositeur de musique, la question de la nouvelle preuve fut prise en compte par la Cour d'appel de l'Ontario et l'expression contenue dans une chanson de rap écrite par l'accusé fut introduite en preuve. Dans les faits, une chanson de l'accusé intitulée « Live from the Dom » fut utilisée afin de prouver sa culpabilité pour tentative de meurtre. En première instance, le juge a argumenté que les paroles étaient pertinentes et d'une valeur probante en lien à un mobile de meurtre, car celles-ci démontraient que l'appelant avait transmis l'idée du bris d'un code d'honneur commis par la victime, à travers les paroles. De plus, le moment où les paroles ont été écrites concordait avec celui où s'était produit le meurtre. Le juge a mis en balance l'effet de l'introduction de cette preuve avec la valeur probante qu'elle apporte au procès.

Le juge s'est d'ailleurs inspiré d'une décision provenant de la Cour suprême du New Jersey, l'équivalent de notre Cour supérieure au Québec, afin de justifier que ces paroles soient considérées comme étant le reflet de l'état d'esprit de l'artiste [3]. Il a pris la peine de mentionner que l'expression de l'artiste dans une composition ne réfère pas nécessairement à des agissements en accord avec cette vision. Étonnamment, dans l'arrêt *Skinner* de 2014, la Cour établissait que même si les profanations et les violences véhiculées par la chanson pouvaient être liées aux accusations de tentative de meurtre, il fallait les rejeter en raison de la difficulté à identifier une valeur probante et de différencier celle-ci de l'expression de l'artiste par rapport à l'acte.

Vu l'absence de règles qui déterminent le poids à accorder à des paroles de rap dans un procès en matière criminelle, le juge basait alors la réceptivité de la preuve sur la base de la pertinence, de la matérialité et de son accord avec les règles d'admissibilité. Finalement, la preuve fondée sur les paroles de la chanson de rap fut acceptée. L'affaire se rendit en Cour d'appel de l'Ontario, où le camp *Skeete* tentait d'obtenir une révision. Dans un jugement très étayé, elle valida l'argumentaire de la Couronne en première instance.

L'admissibilité de cette preuve pour tentative de meurtre est valide lorsque l'on relie le narratif de l'accusé et son mobile pour le meurtre en raison du motif principal apporté par la Couronne : les représailles contre la victime. Le principal contre-argument de la défense s'appuyait sur l'idée que l'admission d'une telle preuve dans un procès pour tentative de meurtre constituait un abus de procédure qui serait une atteinte aux droits de l'accusé en vertu de l'art. 7 de la *Charte canadienne*.

Les chercheurs Kurbrin et Nielson ont conceptualisé la réaction du système judiciaire avec l'établissement même du mouvement de rap aux États-Unis. Dans leurs recherches, ils démontraient que l'admission de paroles de rap dans des procès criminels est un phénomène qui, bien que récent, s'inscrit dans une tradition « antagoniste » entre la culture juridique américaine et la culture hip-hop [4]. Les auteurs rapportent que cette admission auprès des jurys peut être délicate pour ces accusés, dans un pays où les tensions raciales sont prédominantes, notamment au regard du taux très élevé d'incarcération de jeunes hommes noirs. Également, les auteurs sonnent l'alarme puisque l'utilisation des paroles de rap en tant que preuve dans des procès est devenue une pratique de plus en plus courante et que certains cas impliquent des « rappers » amateurs qui tentent simplement d'imiter des succès de rap commercial. Dans plusieurs cas, selon l'article, ceux-ci

se retrouvent derrière les barreaux par la suite. Pour terminer, les auteurs Kurbin et Nielson rapportent l'éloignement entre la véritable personnalité des artistes et les personnages de fiction mis de l'avant dans leurs chansons, ce qui crée une fausse perception auprès des jurys.

Dans l'affaire canadienne *Skeete*, on aperçoit que la Cour se base sur des principes juridiques d'admissibilité de la preuve reconnus par la loi, sans s'éloigner de cette tangente. Ainsi, l'effet d'un tel argumentaire aurait des répercussions plus larges, notamment sur la présomption d'innocence des individus et sur la liberté d'expression. Nous sommes en mesure de nous demander si l'acceptabilité d'une telle preuve aurait été la même pour d'autres types d'infractions. Dans l'affaire *Skeete*, la décision aurait-elle été la même si les paroles et l'infraction n'avaient pas été aussi rapprochées dans le temps ? Je vous invite fortement à lire le papier de Kurbrin ainsi que l'article de Briana Younger dans le *New Yorker* pour en savoir plus.

Sources:

- [1] R. v. Skeete, 2017 ONCA 926
- [2] Briana Younger, *The Controversial Use of Rap Lyrics as Evidence*, the Newyorker (September 2019)
- [3] State v. Skinner, 218 N.J. 496
- [4] Kubrin, Charis and Nielson, Erik, *Rap on Trial* (August 2014). Race and Justice 4:185-211.





L'Université de Montréal... et du Minimum : pot-pourri à saveur de dénonciation institutionnelle

Marc-Antoine Desrochers-Gignac

«L'Université de Montréal... et du Monde», peut-on lire en se promenant sur le boulevard Édouard-Montpetit ou en chemin vers le pavillon Roger-Gaudry. Ce beau slogan, empreint de fierté, nous rappelle l'excellence de notre institution et sa renommée mondiale. Comme on peut le constater sur la page d'accueil de l'UdeM, nous serions la «troisième meilleure université» au Canada, et la 37^e ou la 90^e meilleure au monde, selon le classement [1].

Il va sans dire que c'est formidable. Je ne peux toutefois qu'être cynique et constater qu'un peu partout, l'UdeM se contente du minimum.

Écologie

Il s'agit d'un sujet sur lequel je reviens souvent; on ne s'en lasse pas. L'UdeM a proclamé haut et fort qu'elle suspendait ses activités d'enseignements le vendredi 27 septembre entre 12 h et 16 h. Je salue l'initiative.

Il s'agit en effet du minimum pour soutenir la cause : la manifestation pour la planète se tenait en après-midi, alors pourquoi insister pour donner des cours? En plus de couper l'herbe sous le pied des fauteurs de troubles (nous, les étudiant.e.s), l'UdeM s'arrogeait une petite part de capital politique, si difficile à obtenir.

Or, l'Université de Montréal est une vaste institution, et la planète ne compte pas que pour les étudiant.es. Les cadres, les professeur.e.s et tout le personnel de soutien avaient, eux-aussi, un droit — et je dirais même un

devoir — de manifester lors de cette journée importante. Ce ne leur fut pas permis, à moins que ces gens ne prennent du temps de leur banque personnelle de congé.

S'ajoute à cela l'hypocrisie générale de l'UdeM face à la crise environnementale. Je me souviens encore des pommes emballées lors du Petit déjeuner du Recteur en 2017 [2], de toutes les bouteilles en plastique vendues sur le campus, et de l'absence globale de mesures concrètes pour réduire l'empreinte écologique de l'institution. Rappelons enfin que l'UdeM continue d'investir dans les énergies fossiles, ce à quoi des regroupements étudiants continuent de s'opposer, sans que l'institution ne daigne répondre.

Démocratie

J'ai été personnellement choqué de constater que l'UdeM ne suspendait pas ses activités pour le 21 octobre prochain. Certes, comme le mentionnait le courriel informatif de l'institution, la loi électorale canadienne, au contraire de la loi québécoise, n'exige pas que les institutions d'enseignement supérieur ferment leurs portes. Toutefois, considérant le taux d'abstention de la jeunesse élection après élection, j'aurais espéré que l'UdeM facilite leur participation à la vie démocratique en suspendant ses activités. Une belle manière de dire : «pour nous, c'est important».

Je sais, et je concède, le 21 octobre a lieu durant la semaine de relâche, ce qui limite les dégâts. L'explication de l'UdeM, néanmoins, tournait autour de la non-perturbation des activités, prévues depuis l'été. Dois-je rappeler

que nous savions la date des élections depuis quatre ans? Bref, suivre la loi, c'est le minimum.

Justice sociale

L'Université ouvrait cet automne son tout nouveau campus : le campus MIL. À la fine pointe de la technologie du bâtiment, fleuron de modernité, le campus MIL est venu s'écraser dans le quartier de Parc-Extension, un des quartiers les plus défavorisés au Canada.

Le Campus MIL est certes une bonne nouvelle pour le corps universitaire, mais il témoigne, à mon sens, d'une insouciance, sinon d'un mépris pour les enjeux sociaux. Certes, l'Université prévoit que 390 des 1300 logements étudiants (soit 30 %) seront à prix abordable. Je ne peux toutefois que m'inquiéter sur le sort du quartier et de ses résidents qui feront face à un embourgeoisement classique.

Sachant les impacts énormes qu'aura le campus MIL sur la population locale, on est en droit de se demander si, en premier lieu, l'UdeM avait réellement besoin d'un nouveau campus. C'est, comme qui dirait, un minimum.

Français

Changeons à présent de sujet et parlons de la place du français à l'UdeM. Notre université se targue d'être «la meilleure institution universitaire francophone en Amérique du Nord», mais, et c'est un secret de polichinelle, on semble bien souvent oublier qu'aux cycles supérieurs, ça se passe trop souvent en anglais.

L'UdeM favorise l'apprentissage en français, entre autres au travers des cours de francisation, mais semble bien peu sensible face à la difficulté qu'ont ses professeur.e.s à publier en français. D'ailleurs, je me suis essayé à un petit exercice de comparaison quant au niveau de français requis lors de l'embauche du personnel enseignant :

Concordia et McGill : «the language of instruction at Concordia is English, however, knowledge of French is an asset». Personne ne s'en offusquera, ni ne s'en étonnera.

UQAM : «Maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit»

UdeM : «An adequate knowledge of the French language/Avoir une connaissance suffisante de la langue française» (nous soulignons).

Si l'UdeM n'est même pas capable d'exiger l'excellence de son corps professoral en ce qui concerne le français, elle se contente bel et bien du minimum.

Bref...

L'UdeM n'est certes pas une dernière de classe. En tant qu'acteur dans cette vaste institution, je me permets d'être particulièrement critique. Si jamais l'UdeM venait à passer un examen, je suis certain qu'elle n'obtiendrait pas «E». Elle se contenterait toutefois d'un «C-» ...

Sources :

- [1] Université de Montréal, «En chiffre», en ligne
[2] GIGNAC, Marc-Antoine, «L'Université de Montréal, écolo hypocrite», *Le Pigeon dissident*, 15 septembre 2017, en ligne

L'art de la résistance

Plaidoyer en faveur de l'incertitude et du doute partie II

Dardia Joseph,
Directrice hiver 2020

Les conférenciers défilent comme s'égrènent les minutes et chacun d'eux laisse en sillage une pléthore de nom que je fais semblant de savoir orthographier. Nozick, Hayek et tant d'autres théoriciens qui pour moi sont d'illustres inconnus. Je suis en chute libre. Assise dans un séminaire d'études libérales. Novice en territoire étranger quelque part au 12^e étage de l'Université Concordia.

Mais cet exercice, par les temps qui règnent, relève de l'impérative nécessité. Face à ce que Finchelstein appelle la « dictature de l'urgence » je vis à ma façon l'art de la résistance. Il me faut combattre ce que j'abhorre le plus de ce régime : le confort induit par une information unidimensionnelle. Dans cette tyrannie de l'instantanéité, il me faut rattraper les secondes, et partir à la quête de nouveaux repères.

De nos jours, l'information est plus accessible que jamais, mais elle demeure cloisonnée. On parle peut-être plus, mais on ne parle pas nécessairement mieux. Le constat est amer, mais bien connu : nous sommes dans un monde de bien-pensance et

d'autocensure. Résultat? Un double mouvement, à priori paradoxal. D'une part, l'arène publique traditionnelle voit s'affronter les colosses habituels de la pensée monolithique. D'autre part, nulle époque n'a vu l'émergence d'autant de forums parallèles dédiés à l'expression d'une pensée individuelle. Un journalisme pluriel revendique sa singularité et notre paysage médiatique se transforme à l'aune d'une parole se voulant décomplexée.

Selon Henry Jenkins, professeur au MIT, ces cultures numériques expressives : « à l'intersection de différents médias et technologies, industries et consommateurs encouragent une nouvelle culture participante en donnant les moyens aux gens et des outils pour archiver, annoter, s'approprier et diffuser du contenu » [1]. Podcasts; influenceurs et Facebook live sont d'autant de manières de prendre part au narratif médiatique. D'autant plus que, ces nouvelles avenues connaissent une fulgurante croissance aux États-Unis et en outre-Atlantique [2].

Sans rien enlever à la légitimité d'une parole qui se libère et dont l'accès se démocratise peu à peu [3], il ne faut pas se leurrer qu'en son sein, il y

souvent peu de dissonance ou de nuances. Cette problématique est partout et si, dans les forums principaux les chambres à échos sont présentes; les forums parallèles ne sont pas en reste, car ils sont aussi cantonnés dans cette dynamique mortifère.

Tout dernièrement, à contre-courant de cette tendance, le magazine

*L'art de la résistance c'est
refuser la polarisation à
l'extrême, l'identité de groupe
et le réflexe sécuritaire.*

Urbania a annoncé la venue d'Éric Duhaime à titre de collaborateur, ce qui a soulevé l'ire et le courroux de plusieurs. Pour ma part, je ne crois pas être en accord avec la vindicte populaire. Chomsky disait qu'être en faveur de la liberté d'expression c'est précisément être en faveur de celle-ci pour les idées qui nous dérangent. Même lorsqu'elle se prétend chargée de l'assentiment d'une majorité silencieuse (imaginaire ou réelle). Même lorsqu'elle se base sur des faits

à la véracité alternative. Même lorsqu'elle est insensible. Je n'ai pas peur de la parole. Là où il y a expression, il y a catharsis. C'est l'intangibilité du silence qui m'effraie. Ce que je déplore dans la Faculté de droit ainsi que dans le monde universitaire; dans nos médias et notre journalisme, c'est le manque de processus de contradiction des idées. Le manque d'approfondissement des débats. Le manque de joute intellectuelle. Si vous voulez prendre à défaut votre interlocuteur, ne lui niez pas le droit de s'exprimer, il se transformera en martyr; écoutez d'abord, et soyez ensuite plus rigoureux que lui.

L'art de la résistance, donc, c'est essentiellement à l'esprit défendant protéger un équilibre instable. C'est être abonné à Jordan Peterson et Ben Shapiro ainsi qu'à la page *tout le hood en parle*. C'est écouter Kain et Belo; Audioslave et Chopin; Builka et Papa Roach; Samuel Robuste et Yves Montand; Cabrel et Mac Miller.

L'art de la résistance c'est refuser la polarisation à l'extrême, l'identité de groupe et le réflexe sécuritaire. C'est être viscéralement contre le projet de loi 21, mais tenter chaque jour de comprendre l'insécurité qui gangrène d'une *maNorité qui craint de mourir*.

Enfin, l'art de la résistance c'est moi qui puise dans les mots de Tolstoï le souffle à donner aux miens : c'est résister toujours, au désir initial de fuir les idées qui nous choquent, c'est nous approcher, le plus que nous pouvons, et laisser nos esprits apprivoiser ce qui est étranger à nous-mêmes.

Sources :

[1] « Convergence and Divergence : Two Parts of the Same Process » disponible sur le blogue de Henry Jenkins, *confessions of an Aca-Fan*

[2] Françoise LAUGÉE, Le podcast médiatique des nouveaux usagers, *La revue européenne des médias et du numérique*, Automne 2018.

[3] Céline GOFFARD, le podcast un média transgressif.



Illustration par @jannamcdesigns



Dossier :
Crise des médias
Entrevue avec
Yves Boisvert

Camille Rochon
Grecia Esparza

Portrait de l'étudiant

Nous sommes à l'étage du Mamie Clafoutis sur la rue Van Horne en train de savourer un bon latte et d'attendre Yves Boisvert, qui a gentiment accepté de nous accorder une entrevue malgré son horaire chargé. Nous commençons par satisfaire notre curiosité (et la vôtre!) en lui posant quelques questions sur son passage à la faculté de droit. Le chroniqueur judiciaire à *La presse* a complété ses études en droit à l'Université de Montréal en 1987. Il a toujours su qu'il ne serait pas avocat (même s'il a obtenu une de ses meilleures notes du bacc dans le cours de procédure civile!), mais s'intéressait beaucoup à la politique et à l'actualité, et jugeait que le baccalauréat en droit représentait une formation pertinente, notamment pour une éventuelle carrière de journaliste. Ses cours favoris ont donc logiquement été le droit constitutionnel ainsi que le cours d'interprétation des lois, qu'il considérait être à la limite entre le droit, la politique, et même la psychologie. Le jeune étudiant a interrompu son bacc pour effectuer un certificat en études théâtrales, mais est revenu en force par la suite.

Lorsque nous lui demandons quel type d'étudiant il était, amusé, il nous raconte qu'il était de type « somnolent » et que la majorité de son temps était plutôt investie dans le parascolaire... notamment dans *Le*

Pigeon Dissident! Le futur journaliste y écrivait entre autres des critiques de spectacles et n'a pas eu froid aux yeux en publiant une critique du livre de l'un de ses professeurs de droit de l'époque. Bien qu'il ait bel et bien collaboré au *Pigeon*, il a aussi surtout écrit pour le *Continuum*, le journal étudiant de toutes les facultés de l'UdeM et ancêtre de l'actuel *Quartier Libre*.

Comment s'est-il retrouvé à *La presse*? Il y a obtenu un stage d'été et une semaine après la fin du stage, il a reçu un appel pour y faire du remplacement alors même qu'il se trouvait dans le local du journal étudiant. Il a accepté l'offre et n'a jamais quitté *La presse* depuis! Et ce qu'il y a vécu à ses débuts était assez particulier : l'adoption de la Charte était toute fraîche et des gros jugements comme *R. c. Oakes* et *R. c. Big M Drug Mart* étaient rendus. Le jeune journaliste a donc pu voir les répercussions de ces arrêts majeurs dès le début de sa carrière, ce qui créait une ambiance assez fébrile dans les palais de justice. De plus, en 1988, la loi a changé pour rendre les conseils de discipline ouverts au public alors qu'ils se déroulaient autrefois à huis clos. Il sourit et se rappelle qu'il a été un des premiers journalistes à arriver au conseil de discipline du collège des médecins, ce qui déstabilisait beaucoup les parties.

Crise des médias

Nous rentrons maintenant dans le vif du sujet. Que pense le journaliste d'expérience de l'actuelle crise des médias, qui ne date pas d'hier, qui a mené à la tenue de la Commission sur l'avenir des médias en août dernier? En termes de journaux, c'est tout un modèle économique qui s'est effondré, selon Yves Boisvert. Autrefois, les journaux étaient des produits physiques, produits aux presses, dans les sous-sols des salles de rédaction. La vente de ces derniers représentait seulement 25% du profit des journaux : en réalité, c'était la publicité qui faisait vivre un journal. Et – simple logique du marché – plus le tirage du journal était important, plus cette publicité pouvait être vendue à gros prix, nous explique-t-il. Sans surprise, c'est l'arrivée d'Internet qui a changé la donne et qui a, selon lui, eu un double impact. D'abord, les gens ont désormais accès au même produit gratuitement. Puis, la possibilité de diffuser ce produit sur d'autres plateformes, qui, elles récoltent leurs publicités avec le produit des journaux. On parle bien sûr ici de Facebook et compagnie, les fameux «GAFA» (Google, Amazon, Facebook et Apple) et qui ont maintes fois été pointés du doigt lors de la Commission. Et qu'en est-il du lectorat? Les gens lisent-ils encore ces articles? Malgré ce que plusieurs disent, oui. Les lectorats sont relativement stables et même qu'à *La Presse* +, depuis le virage numérique, ils ont augmenté, affirme-t-il.

Alors que certains allèguent que les

«Nous sommes actuellement dans une zone de complète turbulence. Mais je ne dirai jamais qu'il n'y a pas d'avenir, c'est impossible, il faut qu'il y en ait un. Il faut le réinventer.»

médias sont responsables de leur propre chute et qu'ils auraient dû prévenir le coup, Yves Boisvert, amusé, se remémore un texte de 1992 Michael Crichton, l'auteur de *Jurassic Park* dans lequel ce dernier compare métaphoriquement les journaux à des dinosaures, leur reprochant de ne pas s'adapter assez vite et prédisant leur effondrement imminent. Plutôt visionnaire comme réflexion! Quoiqu'il en soit, une chose est sûre : les journaux manquent d'argent et malgré les subventions gouvernementales qui représentent certainement un bon coup de pouce, il leur faut un tout nouveau modèle économique qui soit viable.

Nous abordons maintenant la question du groupe Capitaux Médias. Comment le journaliste entrevoit-il la possibilité d'un rachat par Quebecor? Bien sûr, comme plusieurs, il ne se réjouit pas de l'inévitable effet de concentration de la presse. Toutefois, il croit qu'il faut bien que quelqu'un le fasse. Mieux vaut cela que rien du tout, soutient-il. À part Quebecor, de toute manière, il ne voit pas qui achèterait Capitaux Médias, qui fait face à des dettes de régimes de retraite d'une cinquantaine de millions de dollars ou même plus. Et quel avenir, en réalité, pour ces journaux rescapés? À son avis, *Le soleil* finirait certainement par fermer étant donné la présence du *Journal de Québec*. Aucune ville nord-américaine de cette taille-là n'a plus d'un journal.

Quelle solution prévaut? Comme beaucoup de gens, Yves Boisvert ne sait pas, il y en a plusieurs, mais la crise est si complexe. Or, il a une certitude : le journalisme demeure nécessaire et les gens en ont besoin. Comme il le dit si bien, il s'agit d'une fonction démocratique essentielle à nos sociétés. Et d'un point de vue plus économique, c'est pareil : il y a certainement un marché pour l'information, et s'il y a un marché, il y a une façon s'assurer sa pérennité et que les gens puissent en vivre. Mais, rappelle le chroniqueur judiciaire, produire de l'information sérieuse et de qualité prend du temps et a un prix. Et à cet effet, on revient toujours au même constat : le monde des médias est à la croisée des chemins entre deux modèles et doit évoluer.

Et les journalistes, quel avenir pour eux? Il nous apprend qu'en Amérique du Nord, au cours de la dernière décennie, leur nombre a diminué d'environ 50%. De moins en moins de gens en vivent, et sans surprise, les facteurs de ce phénomène sont la concentration des médias et la disparition de plusieurs autres. Mais au bout du compte, malgré toutes les mutations du monde des médias, il rappelle avec justesse que la fonction fondamentale du journaliste reste la même : rapporter comment et pourquoi les choses arrivent et vulgariser l'information pour le grand public, notamment dans les palais de justice. Bref, il doit être les yeux et les oreilles du public. Et cette mission est essentielle. Yves Boisvert refuse d'être pessimiste et termine sur une note d'espoir. «Nous sommes actuellement dans une zone de complète turbulence. Mais je ne dirai jamais qu'il n'y a pas d'avenir, c'est impossible, il faut qu'il y en ait un. Il faut le réinventer.»

Dossier : Accès à la justice

Entrevue avec l'Honorable juge en chef associé Robert Pigeon

Notre dossier sur l'accès à la justice se poursuit avec l'Honorable juge en chef associé de la Cour supérieure, Robert Pidgeon, entrevue menée par Frédérique Turnier-Caron, étudiante en 3^e année.

Frédérique Turnier-Caron

L'injuste justice du futur justiciable

C'est plein d'espoir et ambitieux de changer le monde que plusieurs étudiants en droit entament leurs études. Ils réalisent bien vite l'ampleur du travail à accomplir, mais surtout les rouages de notre système de justice actuel. Loin de vouloir leur faire peur par ce présent article, j'aspire, au contraire, à leur ouvrir les yeux, à leur démontrer que toutes les causes pour lesquelles les étudiants en droit et juristes de demain luttent ne sont pas vaines. Comme eux, plusieurs professeurs, juges, juristes sont passés par là et ils continuent à lutter parallèlement à leur pratique pour des causes qui leur tiennent à cœur et c'est ce qui permet à la justice d'évoluer « lentement, mais sûrement ».

Le Juge Pidgeon, avec qui j'ai eu l'honneur de converser, milite depuis plusieurs années pour optimiser notre système de justice.

Le parcours atypique de ce natif de Gaspésie l'a mené à accomplir des études universitaires au Nouveau-Brunswick et à Québec, à être maire de Gaspé, puis à être juge un peu partout au Québec. Son parcours rocambolesque, marqué par des aventures toutes aussi surprenantes les unes que les autres, teinte son attitude et ses ambitions professionnelles. Taquin, authentique et charismatique, il est un juge professionnel, méticuleux, accessible, mais surtout ambitieux. Bref, il ne laisse personne indifférent que ce soit par sa personnalité unique ou sa rigueur dans son métier.

Ce fervent défenseur du mouvement qui tend à faire repenser le système de justice a été nommé juge à la Cour supérieure en 1989. Sa détermination sans renom le pousse à innover dans sa pratique pour contrer graduellement et minutieusement les nombreux obstacles qui s'opposent à son ambition insatiable d'améliorer notre système de justice.

Antérieurement, il a lutté pour l'indépendance des juges et affirme fièrement avoir présidé le comité qui a lutté pour cette cause. Ce principe primordial lui tenait à cœur, puisqu'il assure l'impartialité des juges.

« L'impartialité, c'est un droit que l'on reconnaît et qui appartient aux citoyens. Le juge doit pouvoir trancher librement selon les faits et les règles de droit un litige. »

Il est honorable de reconnaître que l'acharnement du juge Pidgeon et bien d'autres ont permis au Canada

**Les juges doivent changer
leur manière de faire, tout
comme les avocats devraient
le faire, car ils font
intégralement partie du
système de justice.**

d'être un modèle d'indépendance judiciaire. Selon le juge Pidgeon, plusieurs pays sont impressionnés par le niveau d'indépendance des juges au Canada.

L'honorable Juge Pidgeon tente maintenant d'améliorer l'accès à la justice, notamment par l'introduction d'une procédure pour les demandes complexes. Son approche pour optimiser l'accès à la justice est simple et surtout pratique, malgré ses grandes ambitions. Selon lui, « c'est par de petites mesures graduelles que l'on améliorera le système de justice ». Ce sont d'ailleurs les nombreuses petites victoires qui l'encouragent à se surpasser et qui donnent un sens à ses nombreuses batailles. La procédure de demandes complexes est une forme d'élaboration du dossier avant l'instance au tribunal. En déterminant la nature des causes qui nécessitent l'intervention du tribunal, les justiciers sont en mesure d'orienter certains cas vers des modes de prévention et de règlement des différends (PRD) tels qu'un système de conciliation de gestion, qu'ils sont aussi en train d'instaurer à la Cour supérieure.

« La conciliation de gestion est un processus semblable à la médiation. Il s'agit de la convocation des parties et leurs avocats à la cour pour tenter de trouver une solution à l'amiable. »
Ils ont élaboré plusieurs procédures pour respecter les nouvelles mesures

imposées par les articles 19 et 20 du nouveau Code de procédure civile :

- L'article 19 du nouveau C.p.c. octroie au juge le rôle de s'assurer des coûts raisonnables des procès.
- L'article 20 du nouveau C.p.c. invite à la coopération : les parties, du moins leurs avocats, ont souvent avantage à se parler et à collaborer avant le procès, pour éviter de faire prendre de l'ampleur à des litiges qui sont démesurément plus gros qu'ils ne devraient l'être.

Le juge Pidgeon constate fréquemment que les carences actuelles du système exacerbent ironiquement ces dites carences, notamment en avivant l'entêtement d'une des parties ou de l'un des avocats qui, de l'avis du juge Pidgeon, « devrait modérer ses ardeurs ». Selon lui et tel que le prévoit le Code de procédure civile, la solution à ce problème serait de communiquer et de ramener le pouvoir de gestion aux juges. Il propose notamment de passer un simple coup de téléphone et d'utiliser les nouvelles technologies pour fixer les dossiers et gérer la preuve avant le procès.

La Cour supérieure a noté un taux de succès dans 80 % des cas dans lesquels elle a employé cette approche, ainsi qu'un délai de gestion qui se limitait de 80 à 100 jours suite à l'introduction de la demande en cours. Il propose les modes de gestion d'instance par les PRD à tous les types et domaines de droit. Selon l'avis du juge Pidgeon, le rôle du juge a évolué et évoluera. « De nos jours, le justicier ne doit plus que simplement trancher un litige, il doit aussi jouer le rôle de gestionnaire des dossiers pour le bon déroulement du procès et le rôle d'arbitre/ de médiateur/ de conciliateur/ de modérateur / pour respecter ses nouvelles obligations ». Les juges doivent changer leur manière de faire, tout comme les avocats devraient le faire, car ils font intégralement partie du système de justice.

Par mon entretien avec le juge, j'en suis venue à la conclusion que les tribunaux sont de plus en plus enclins à utiliser les nouvelles technologies. Malgré cette volonté croissante, le Juge Pidgeon souligne toutefois la désuétude des équipements électroniques auxquels les juges ont

accès. Selon lui, les tribunaux n'ont pas ce qu'il faut pour être à la fine pointe de la technologie et ainsi répondre aux exigences informatiques des grands cabinets. « C'est bien de moderniser les processus, mais il faut aussi moderniser les outils ». Les juges en chef parlent souvent avec les ministres et sous-ministres de la justice pour prôner cette nouvelle culture. Le juge Pidgeon participe aussi aux travaux pour faire des recommandations pour rendre la justice plus efficace. Bref, tout le monde semble d'accord pour affirmer qu'une modernisation des outils et des pratiques est nécessaire dans les plus brefs délais, mais à quand le changement ?

Pour conclure, en ce qui a trait au juge Pidgeon, je vous souhaite, comme moi, d'avoir la chance de croiser cet homme déterminé toujours prêt à s'impliquer dans mille et un projets. Il continuera certainement à le faire concrètement pour ces causes nobles qui le passionnent, et ce, dans le but d'améliorer notre système de justice.

**Tout le monde semble
d'accord pour affirmer qu'une
modernisation des outils et
des pratiques est nécessaire
dans les plus brefs délais,
mais à quand le
changement ?**

-

Pour ma part, en tant qu'étudiante au sein de notre honorable Faculté de droit, j'aimerais aussi tenter d'avoir un impact bénéfique sur notre communauté étudiante et, à plus grande échelle, sur notre société, en donnant un sens aux actions du juge. J'aimerais d'abord souligner tristement la fin de la Clinique de Médiation. Une clinique au sein de la faculté qui permettait à l'étudiant de découvrir les PRD par divers activités pratiques et de les vulgariser au grand public. Cette institution noble que l'on nommait CMUM formait la relève pour l'outiller des méthodes modernes de gestion des différends, notamment pour faire face au fléau du manque d'accès à la justice. [Suite page suivante]

Il m'attriste de constater que les juges, nos professeurs et plusieurs juristes doivent se battre constamment pour rendre notre système de justice plus accessible. Or, je suis particulièrement déçue de réaliser que la solution que l'on propose à ce fléau, la solution qui fait ses preuves à la Cour supérieure et qui devrait être appliquée à d'autres domaines de droit selon le Juge Pidgeon, la solution qui représente probablement le futur du droit québécois, la solution que le C.p.c. nomme les « PRD » n'est que peu ou pas valorisée dans notre

cursus scolaire, voire même au sein de notre faculté. En mettant fin à la CMUM, on vient réduire à néant des années d'efforts graduels de modernisation du système judiciaire en restreignant les opportunités d'éducation de la relève et la vulgarisation au grand public. On nuit à la justice de demain, à son accessibilité, en brimant les nombreuses opportunités qu'offraient la CMUM aux étudiants de la faculté de droit de l'Université de Montréal et à ses partenaires. La Clinique de Médiation m'a offert une vision juste du droit actuel et futur;

elle m'a permis de rencontrer de nombreux professionnels, tels que le Juge Pidgeon; elle m'a permis de développer des aptitudes multiples et d'apprendre à agir comme une juriste. Je remercie la CMUM de m'avoir offert ces opportunités qui marqueront certainement ma pratique future.

Par la présente, j'aimerais remettre en question la décision de mettre fin à ce projet visionnaire. Je suis d'avis qu'il faut former les juristes de demain à la base dans notre système scolaire. La CMUM

complémentaire au cursus du baccalauréat et de la maîtrise en droit offrait cette possibilité. Malheureusement, trop d'étudiants n'ont pas pu avoir l'opportunité de découvrir le grand débat des PRD qui enveniment les discussions de plusieurs professionnels et professeurs, de rencontrer des personnes aussi inspirantes que le juge Pidgeon et de pleinement comprendre la RÉALITÉ du juriste.

Suspension des activités de la Clinique de médiation

Noémi Brind'Amour-Knackstedt
Grecia Esparza

En août 2016 a lieu la création de la clinique de médiation de la Faculté de droit de l'Université de Montréal par le décret 780-2016. La juge administrative Me Hélène de Kovachich, membre du Tribunal administratif du Québec (ci-après « TAQ »), figure comme autorité parentale de la clinique. Ce projet est destiné à favoriser l'accès à la justice ainsi qu'à collecter des données pour alimenter la recherche scientifique du projet ADAJ (Accès au Droit et à la Justice), lequel est dirigé par le professeur Pierre Noreau. Au courant de l'année 2017, les étudiant.e.s contribuent au développement de la clinique de médiation de l'Université de Montréal (ci-après « CMUM »). En effet, ces juristes en herbe participent à la médiation judiciaire, aux rencontres, effectuent des présentations devant un public cible et préparent des capsules vidéos informatives polyglottes qui sont disponibles sur le site internet de la CMUM.

Le 5 septembre dernier, durant le cocktail de la CMUM, Me Hélène de Kovachich annonce dans une courte allocution le début de la suspension des activités de la CMUM. S'agissant de l'initiative étudiante regroupant le plus grand nombre d'étudiant.e.s à la Faculté, l'équipe du Pigeon souhaite faire un retour sur cette décision et informer la population étudiante.

Le mandat de Me de Kovachich n'étant pas renouvelé par décret gouvernemental, elle a dû réintégrer depuis ses fonctions de

juge administrative au TAQ. À ce sujet, la nouvelle doyenne, Me France Houle, affirme qu'elle a été mise au courant de la situation au mois d'août, soit à quelques jours de sa nomination à titre de doyenne de la Faculté. Elle ajoute que « ce temps d'arrêt [lui] permettra d'étudier, avec [sa] nouvelle équipe décanale qui sera nommée officiellement le 8 octobre prochain, comment [ils pourront] poursuivre les activités de la clinique, malgré le départ de Madame de Kovachich. ». Pour sa part, dans son allocution, Me de Kovachich déclare qu'elle a été avisée, durant la semaine du 6 septembre, « que le décanat a décidé de ne pas demander le renouvellement [du] décret assurant [son] détachement au TAQ et par ailleurs a aussi décidé de suspendre les activités de la CMUM pour permettre une réflexion quant aux suites à lui donner ».

Concrètement, la CMUM est définitivement plus qu'un simple projet qui regroupe médiation, information et recherche. Avec beaucoup d'audace et de respect, la CMUM peut être qualifiée d'institution solidaire. Effectivement,

plus d'une vingtaine de médiateur.ices, plus d'une trentaine de partenaires institutionnels et plus d'une centaine d'étudiant.e.s ont uni leurs forces et leur expertise pour offrir un service de qualité, et ce, bénévolement.

La mission de la CMUM s'inscrivait dans un vent de changement juridique comme le prévoit le nouveau Code de procédure civile. Le regard tourné vers le futur, la CMUM offrait notamment un service de médiation à distance par le biais de l'utilisation des technologies.

Cette décision ne laisse personne dans l'indifférence. Voici d'ailleurs quelques réactions d'étudiant.e.s qui se sont impliqué.e.s au sein de la CMUM. Paul-André Levesque (3^e année, 2 années de participation au sein de la clinique) affirme ainsi : « Pour avoir eu la chance de participer aux activités de la clinique pendant les deux dernières années, le premier mot qui me vient à l'esprit est l'incompréhension. Je ne comprends tout simplement pas comment un projet ayant eu autant de retombées et d'expériences positives tombe tout simplement à

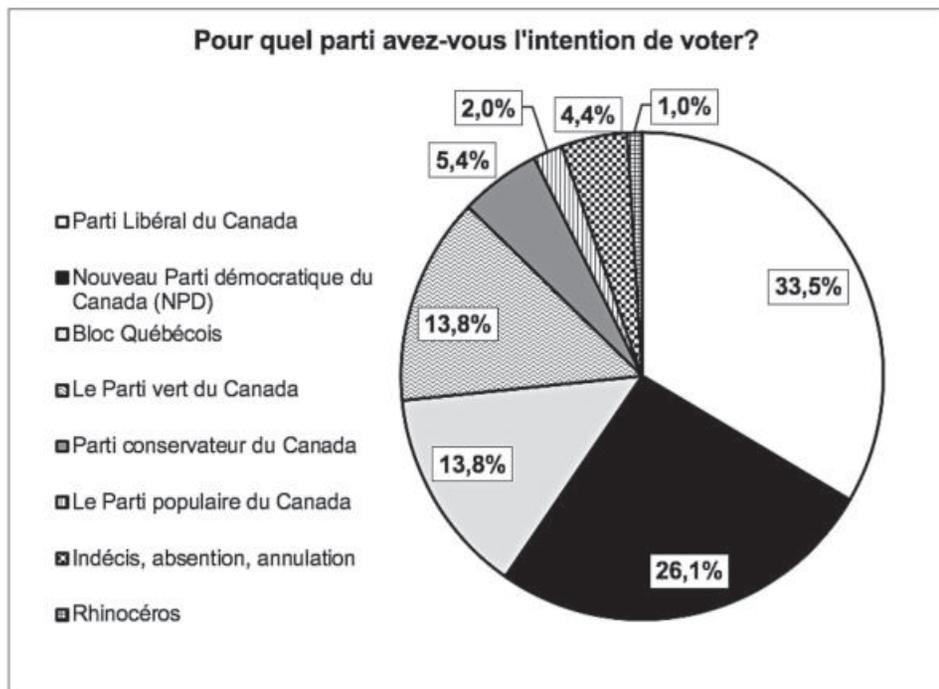
l'eau. La faculté rayonnait grâce à la clinique et ses activités pratiques hors du commun. Comment peut-on abandonner un projet qui met l'emphase sur les échanges entre les étudiants et les professionnels du milieu à un moment aussi critique de notre formation universitaire et à l'aurore d'un changement de culture véhiculé par le *Code de procédure civile* ? » Un autre étudiant, Vicente Guzman Barra (3^e année, 2 années de participation au sein de la clinique) déclare que « [l]a CMUM a été un point d'inflexion dans mon parcours académique. Je me suis retrouvé dans un milieu où se cultivait quelque chose d'inédit à la faculté : l'écoute active. S'entendre pour s'entendre. Le futur de la profession y réside. Tous ceux qui y ont été corroboreront, son interruption inattendue crée un vide qui hante l'esprit. » Enfin, nous vous invitons à lire le texte précédent de Frédérique Turnier-Caron, étudiante engagée dans la CMUM depuis le début de son baccalauréat.

Nous souhaitons la reprise des activités de la CMUM le plus rapidement possible, sous la direction de Me Kovachich ou de toute autre personne qui saura continuer à faire rayonner notre Faculté à l'extérieur de ses murs. Cette décision affecte, oui la population étudiante, mais aussi l'ensemble de la population à l'extérieur de la Faculté qui bénéficiait de ses services.



Élections fédérales 2019

Intentions de vote et autres enjeux des étudiant.e.s à la Faculté de droit de l'UdeM



Anne-Frédérique Perron,
Directrice à la logistique
Camille Savard,
Directrice au financement

N.B. : Le sondage a été conduit par l'équipe du Pigeon Dissident, et non par une équipe spécialisée dans le domaine. Nous sommes conscient.e.s que celui-ci n'est pas représentatif de la population étudiante telle qu'elle l'est cette année. Cependant, nous avons reçu un nombre non négligeable de réponses, soit celles de 205 étudiants et étudiantes de la Faculté de droit, ce qui représente 17,45% des étudiant.e.s de la Faculté. En effet, au mois de septembre 2019, l'AED comptait 1 251 membres.

Le sondage a été médiatisé d'une manière identique dans tous les groupes Facebook (Droit UdeM - 1e, 2e ou 3e année). Pour preuve, les résultats sont cohérents avec le profil des étudiant.e.s de la Faculté (à la fois en terme d'âge et de sexe). Ainsi, nous pensons humblement qu'il est intéressant de considérer ce sondage sans toutefois tenir les résultats comme vérité absolue.

Eh oui, avec le succès qu'a connu le sondage de l'an dernier dans le cadre des élections provinciales, l'équipe du Pigeon Dissident a décidé de sonder à nouveau les étudiant.e.s de la Faculté, afin de connaître cette fois-ci leurs intentions de vote pour l'élection fédérale du 21 octobre prochain. De plus, en nouveauté cette année, l'équipe du Pigeon Dissident a voulu savoir quelle était l'opinion des étudiant.e.s sur diverses questions

d'actualité en lien avec la politique fédérale. Certaines questions abordent donc directement ces enjeux afin de savoir ce que les étudiant.e.s de la Faculté en pensent.

Le profil des répondants du sondage

Au total, 59,5% des étudiant.e.s ayant répondu au sondage s'identifient comme étant une femme, ce qui semble représentatif de la Faculté qui est composée majoritairement d'étudiantes. Également, 40% des étudiant.e.s s'identifient comme un homme et 0,5% s'identifie à autre qu'un homme ou une femme. La majeure partie des répondant.e.s se situe dans la tranche d'âge de 18 à 20 ans (37,1%) et de 21 à 23 ans (43,9%). 12,7% des répondant.e.s ont entre 24 et 26 ans, alors que seulement 6,8% ont 27 ans et plus.

Un deuxième mandat pour Justin Trudeau

Face aux résultats du sondage, il semble que si l'élection fédérale reposait uniquement sur le vote des étudiant.e.s de la Faculté de droit, le Parti libéral du Canada serait réélu pour un deuxième mandat. En effet, 1 étudiant.e sur 3 a l'intention de voter pour les libéraux le 21 octobre prochain. Suivant cette hypothèse, le principal parti d'opposition serait le Nouveau Parti démocratique du Canada (NPD), qui arrive deuxième dans les intentions de vote avec une différence de 7,4 points de pourcentage avec le Parti libéral. Le Bloc Québécois et Le Parti vert du Canada sont à égalité et occupent la

troisième place dans les intentions de vote.

Autre fait intéressant : Alors que les conservateurs en date d'aujourd'hui sont les premiers dans les sondages avec une légère avance sur les Libéraux[1], le parti d'Andrew Scheer ne récolte que 5,4% dans les intentions de vote des étudiant.e.s en droit.

Par ailleurs, en analysant la présente question en fonction du sexe des répondant.e.s, il est possible d'observer que le NPD est nettement plus populaire chez les femmes que chez les hommes. Au contraire, le Parti conservateur semble plus populaire dans les intentions de vote de la gent masculine.

Une faculté qui ne s'identifie pas au conservatisme ni au populisme de droite?

À la question « Selon vous, quel est le parti qui représente le moins vos valeurs ? », le parti ayant obtenu le plus de réponses est le Parti populaire du Canada, suivi de près par le Parti conservateur du Canada avec une différence de 5,4 points de pourcentage. Seulement 1 étudiant.e sur 5 (20,4%) identifie un autre parti que ces derniers comme étant à l'antipode de ses valeurs.

Une faculté qui se connaît

Contrairement au sondage de l'an dernier, les étudiant.e.s cette année ont vu juste et la majorité a réussi à identifier quel parti était le plus populaire au sein de la Faculté de droit. En effet, plus de 3 personnes sur 4 ont désigné le Parti libéral du

Canada comme étant le premier choix des étudiant.e.s en droit.

Méfiance envers Bernier et Scheer

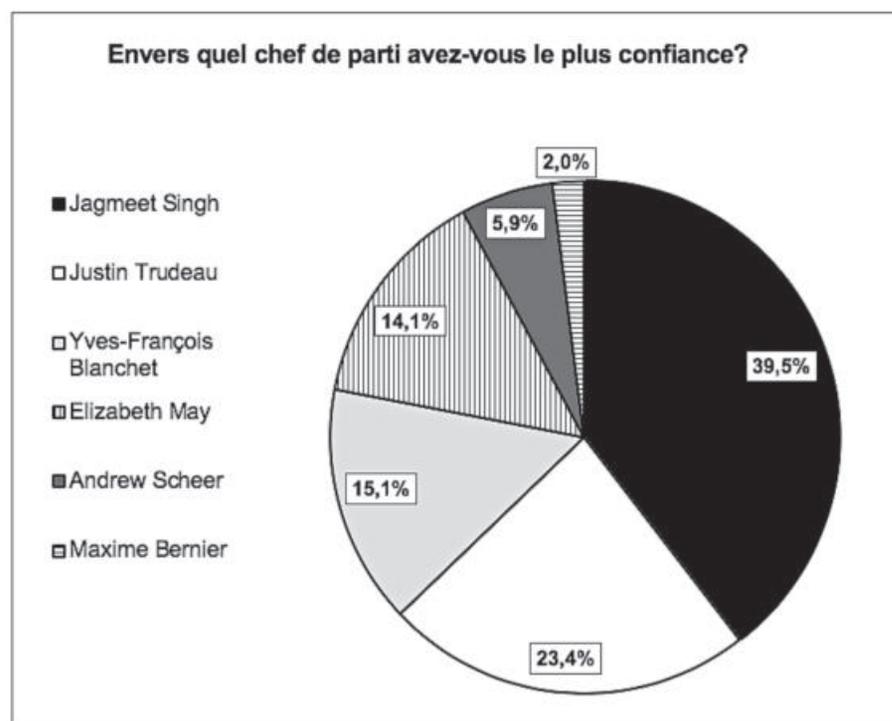
Le chef du Parti populaire du Canada, Maxime Bernier, et le chef du Parti conservateur du Canada, Andrew Scheer, sont ceux envers qui les étudiant.e.s ont le moins confiance à quasi-égalité. En effet, 83% des répondant.e.s ont identifié soit Bernier ou Scheer comme étant le chef envers qui ils ont le moins confiance. Si la troisième place va à Justin Trudeau, il est toutefois bien à l'écart : la différence de point de pourcentage entre Trudeau et Scheer est de 30,3%.

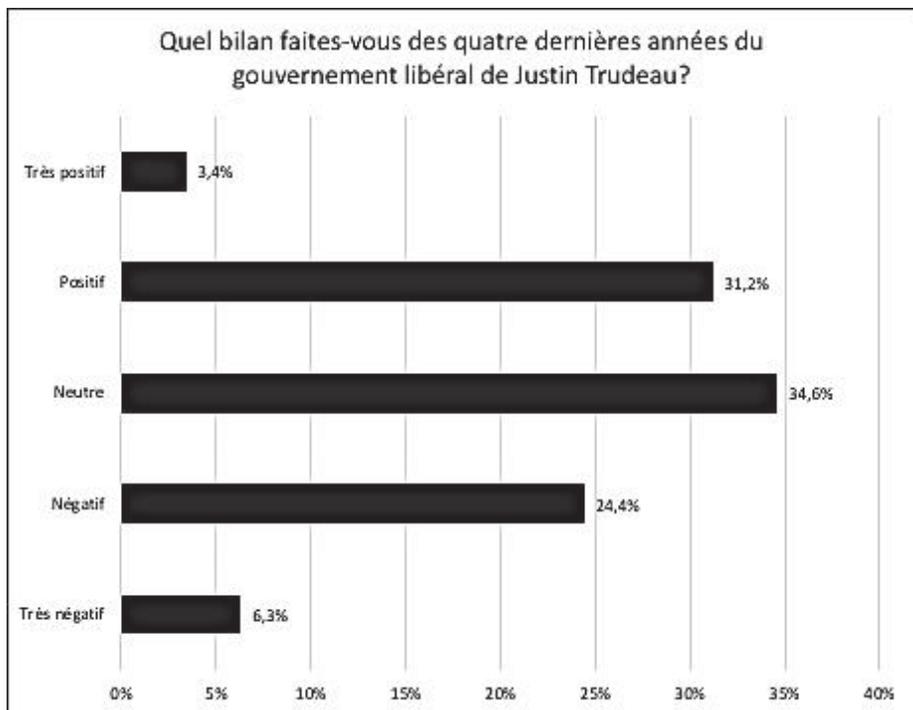
Jagmeet Singh, un homme de confiance

Bien que le Parti libéral soit le plus populaire dans les intentions de vote, c'est le chef du NPD, Jagmeet Singh, qui inspire le plus confiance aux répondant.e.s. En effet, environ 2 personnes sur 5 affirment faire davantage confiance au chef du NPD. Justin Trudeau arrive toutefois en deuxième place avec 16,1 points de pourcentage de moins que Jagmeet Singh.

Des étudiant.e.s qui ne se sentent pas trop imposé.e.s

Alors que certains partis comptent dans leurs principales promesses une baisse d'impôt pour les contribuables, la majorité des étudiant.e.s de la faculté ne considère pas que les contribuables canadiens paient trop d'impôts. Seulement 1 étudiant.e sur 4 estime que les contribuables au Canada sont trop imposés.





Un bilan « correct » du dernier mandat de Trudeau.

À la question « Quel bilan faites-vous des quatre dernières années du gouvernement libéral de Justin Trudeau? », les réponses sont assez mitigées. En effet, 34,6% des répondant.e.s font un bilan positif ou très positif des quatre années du gouvernement actuel, ce même pourcentage fait un bilan qui est neutre et 30,7% des répondant.e.s en font un bilan négatif ou très négatif. Par contre, moins d'une personne sur 10 (9,7%) fait un bilan très négatif ou très positif.

L'environnement, l'enjeu central des étudiant.e.s en droit

À la question « Selon vous, quel est l'enjeu de plus important? », les répondant.e.s étaient invité.e.s à inscrire eux.elles-mêmes l'enjeu qu'ils ou elles considéraient crucial dans cette élection. Malgré la diversité des réponses reçues, il est possible de remarquer la récurrence de certains sujets. Entre autres, la très grande majorité des étudiant.e.s, soit 71,7% ont identifié l'environnement ou les changements climatiques comme l'enjeu le plus important pour eux. De plus, 8,7% des répondant.e.s ont signifié que l'enjeu central était, pour eux, l'économie. D'autres enjeux ont été mentionnés plus d'une fois, dont l'immigration (2,3% des répondants), l'inclusion sociale et les droits des minorités (2,3% des répondants), les droits des femmes et l'avortement (2,3% des répondants), l'éducation (1,8% des répondants), la souveraineté du Québec (1,8% des répondants) et le respect des droits et libertés fondamentaux (1,8%).

Pour une contestation de la Loi 21

Plus de la moitié des étudiant.e.s (53,7% des répondant.e.s) sont d'avis que le prochain gouvernement fédéral

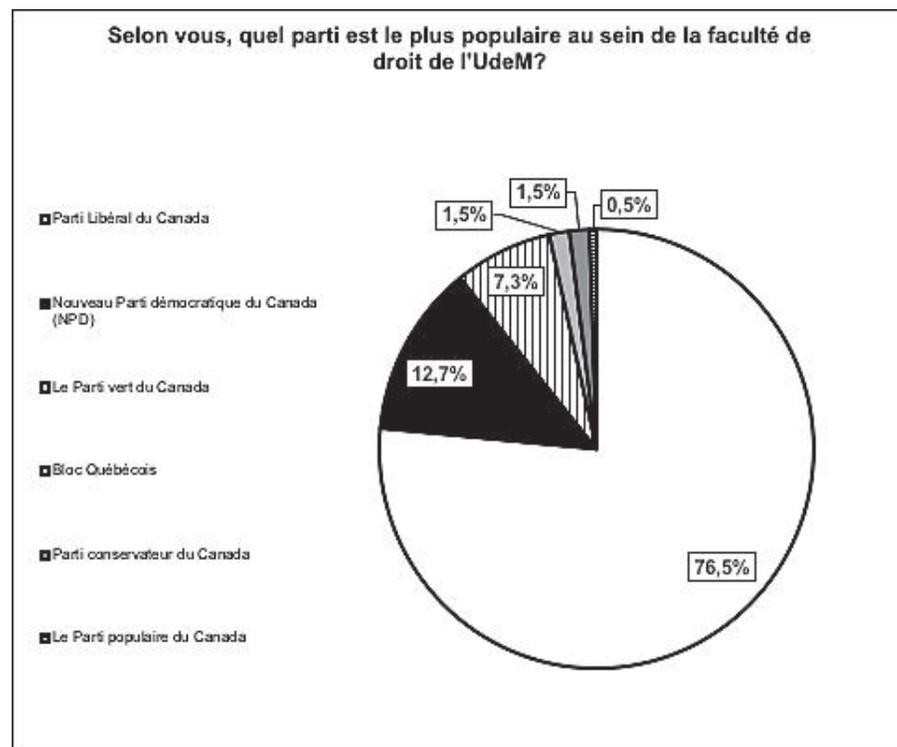
devrait contester la validité de la Loi 21 (*Loi sur la laïcité de l'État*), adoptée tout récemment par le gouvernement provincial devant les tribunaux, alors qu'un peu plus du tiers des étudiant.e.s (34,1% des répondant.e.s) croient que le prochain gouvernement ne devrait pas intervenir, 9% des étudiant.e.s se disent neutres à l'égard de cette question.

L'Oléoduc Énergie-Est? Non, merci pour la Fac.

Toujours dans le domaine de l'environnement et de l'économie, un peu moins de la moitié des étudiant.e.s se disent totalement contre le projet d'oléoduc Énergie-Est. De plus, en additionnant les étudiant.e.s étant totalement contre ce dernier à ceux qui sont plutôt contre, on constate que 71,8% des répondants sont en désaccord avec un tel projet. De l'autre côté, 7,3% des répondants sont totalement pour ou plutôt pour le projet d'oléoduc. Force est donc de constater qu'il y a plus d'étudiant.e.s qui ne savent pas s'ils sont pour ou contre le projet que d'étudiant.e.s qui disent appuyer le projet.

Une faculté peu préoccupée par un déficit gouvernemental

L'équilibre budgétaire à tout prix? Pas pour les étudiant.e.s de la faculté. En effet, à la question : « Selon vous, est-il impératif pour le gouvernement fédéral de mettre fin à son déficit? », deux fois plus d'étudiant.e.s ont répondu « non » par rapport à ceux.elles qui ont répondu « oui ». Aussi, plus de 1 étudiant.e sur 4 se dit neutre à l'égard d'une telle question.



Une faculté grandement favorable à une taxe carbone

La majorité des étudiant.e.s (soit 3 sur 5) est totalement pour l'imposition d'une taxe carbone par le fédéral aux provinces n'ayant pas déjà une taxe semblable. De plus, en additionnant les personnes affirmant étant totalement pour une telle mesure avec ceux affirmant être plutôt pour, on constate que plus du ¾ des répondants (soit 79,5%) se disent favorables à une taxe carbone.

Une faculté pour le droit à l'avortement

Ayant été une question fortement médiatisée dans les derniers mois, nous étions intéressé.e.s à connaître l'avis des étudiant.e.s en droit sur l'accès à l'avortement. Résultat: les "pro-vies" ne semblent pas avoir énormément de partisans au sein des étudiant.e.s de la Faculté. En effet, seulement 3,4% des répondant.e.s considèrent que l'avortement au Canada devrait être moins accessible ou beaucoup moins accessible. À l'inverse, 73,6% des étudiant.e.s

seraient pour une plus grande accessibilité à l'avortement.

Si l'on regarde le résultat des étudiant.e.s en fonction de leur sexe, il est intéressant de constater que les personnes étant en faveur d'un accès plus restreint à l'avortement sont majoritairement des hommes. Ajoutons à cela qu'en prenant seulement en considération l'opinion des femmes, le pourcentage d'étudiantes souhaitant que l'avortement soit moins accessible descend à 0,8%. Aucune étudiante ne considère que l'avortement devrait être beaucoup moins accessible.

Une faculté qui en veut plus pour le bien-être animal

À la question « Selon vous, le gouvernement fédéral devrait-il en faire davantage pour le bien-être animal? », une forte majorité d'étudiant.e.s (63% des répondant.e.s) répondent par l'affirmative. Il est intéressant de constater que les étudiant.e.s qui se disent neutres sur la question (21% des répondant.e.s) sont plus nombreux que ceux.elles croyant que le gouvernement fédéral ne devrait pas faire davantage en matière de bien-être animal (12% des répondant.e.s).

Une faculté ouverte à l'immigration

La question de l'immigration, un classique dans le cadre des élections, semble être abordée de manière positive par les étudiant.e.s de la Faculté. En effet, près de la moitié des étudiant.e.s (43% des répondant.e.s) est d'avis que le Canada devrait augmenter son seuil d'immigration. De plus, une proportion similaire d'étudiant.e.s (48% des répondant.e.s) croient que le seuil d'immigration actuel devrait être maintenu. Notons que seul 1 étudiant.e sur 10 croit plutôt que le seuil d'immigration devrait être revu à la baisse.

[1] En date septembre 2019, le site de statistique de projection électorale Qc125 plaçait les conservateurs en première place du vote populaire avec 35,1% des intentions de votes suivit de près des libéraux qui obtenaient 34% des intentions de vote

Le NPD, ou l'art de tout bousiller

Jérôme Coderre

S'il y a bien une chose que cette campagne électorale fédérale nous apprend, c'est que huit ans en politique c'est long. Une éternité même. Il y a huit ans, le Nouveau Parti démocratique de Jack Layton faisait élire 103 députés, un record du parti, et devenait l'opposition officielle à la Chambre des Communes, une première dans son histoire. Porté par la vague orange, le NPD pouvait alors légitimement aspirer à devenir une force politique d'importance au pays. Huit années ont passé et une triste certitude s'impose déjà : Jagmeet Singh ne deviendra pas le 24^e premier ministre du Canada. Retour sur une descente aux enfers sans égal.

L'ancien premier ministre britannique John Major disait : «La première exigence en politique n'est ni l'intelligence, ni l'endurance, mais la patience». Venant de la bouche d'un homme au parcours politique fascinant, il est difficile de s'y opposer, surtout que c'est précisément cette approche qu'a suivi Tommy Douglas pour créer le NPD en 1961.

Quand ce dernier est devenu premier ministre de la Saskatchewan en 1944, formant ainsi le premier gouvernement socialiste de l'histoire en Amérique du Nord, la province qu'il dirigeait faisait alors face à un déficit de 200 millions, soit près de 38 % de son PIB. Inutile de dire qu'une situation économique aussi précaire rendait difficile, voire impossible l'instauration de mesures sociales et progressistes. Pourtant, c'est exactement ce qu'il a fait.

On connaît surtout Tommy Douglas comme un pionnier de l'assurance

maladie gratuite et universelle au Canada. On le connaît aussi pour ses nombreuses mesures d'aides aux fermiers de sa province. On le connaît même pour l'agrandissement du réseau d'électricité en région et pour la légalisation des syndicats dans la fonction publique saskatchewanaise.

Ce qu'on ne sait peu, ou pas, de Tommy Douglas, c'est que c'est lui qui a effacé la dette provinciale en 1953. La clé? 17 budgets équilibrés consécutifs entre 1944 et 1953.

Plusieurs ont reproché à Douglas son approche trop passive et lente. Nombreux étaient ceux dans ses rangs qui réclamaient des changements plus drastiques, quitte à s'endetter un peu plus. Douglas savait toutefois que la recette pour être crédible aux yeux des électeurs consistait, même pour un gouvernement socialiste, à se doter d'une politique économique stricte et pragmatique. Si Douglas, comme certains lui suggéraient, avait instauré ses programmes sociaux plus rapidement, sans toutefois équilibrer le budget, à la moindre occasion, le NPD aurait été chassé du pouvoir, et les mesures sociales nouvellement instaurées seraient probablement disparues. Pour Douglas, être un parti de gauche ne signifiait pas dépenser sans compter, bien au contraire.

Fort de son expérience provinciale, Douglas a fondé le NPD en 1961 et lui ont succédé plusieurs chefs charismatiques et doués, sauf qu'aucun n'a su en faire assez pour convaincre les Canadiens de passer à l'orange. Plusieurs raisons expliquent ces insuccès répétés, mais une s'impose, soit l'incapacité du parti à être reconnu comme un parti de gouvernement.

Depuis ses débuts, le NPD s'est forgé la réputation d'être la conscience du parlement, un parti formidable dans l'opposition pour critiquer ses adversaires, libéraux comme conservateurs, mais incapable de faire suffisamment de compromis sur des principes moraux de gauche pour aspirer à gouverner.

Cette tendance s'est stoppée en 2012 quand Thomas Mulcair, ancien ministre libéral provincial sous Jean Charest, est devenu le chef du NPD. Mulcair, inspiré par Tommy Douglas, s'est révélé être un politicien centriste, préservant les valeurs morales socialistes du parti, mais en promettant aussi un budget équilibré, une proposition audacieuse compte tenu du fait que Trudeau, lui, promettait des déficits pour financer ses projets. On connaît la suite, Justin Trudeau a gagné son pari et est devenu premier ministre. La question du niqab a certainement été un facteur pour expliquer la défaite néo-démocrate, mais essentiellement, le NPD a perdu parce qu'il a été dépassé à sa gauche par les libéraux.

Plusieurs raisons expliquent ces insuccès répétés, mais une s'impose, soit l'incapacité du parti à être reconnu comme un parti de gouvernement.

Plutôt que de faire preuve de patience et laisser Mulcair tenter à nouveau sa chance en 2019, les membres du NPD se sont empressés de le chasser, sans pour autant savoir qui le remplacerait. Et c'est ainsi que Jagmeet Singh, un politicien sympathique, mais incapable de diriger un parti national se retrouve devant un défi qu'il ne pourra relever : redonner au NPD ses lettres de noblesse.

Une troisième voie jamais assumée

Le concept de troisième voie en politique réfère à une approche idéologique apparue au milieu des années 1980 pour offrir une alternative intéressante aux deux visions politique traditionnelles, le conservatisme à droite et le socialisme, à gauche. C'est Anthony Giddens, professeur d'économie à la

prestigieuse London School of Economics qui en a théorisé les fondements. Pour lui, la troisième voie se voulait une façon pour les partis de gauche de gouverner au centre économique pour rejoindre un plus grand bassin d'électeurs, tout en ne renonçant pas à ses valeurs de changement et de justice sociale.

Plusieurs politiciens à travers le monde ont popularisé cette nouvelle approche, dont Bob Hawke en Australie, Tony Blair au Royaume-Uni, Bill Clinton aux États-Unis, et, d'une certaine manière, Jean Chrétien au Canada. Le Québec peut aussi se targuer d'avoir eu un politicien de la troisième voie en la personne de Lucien Bouchard. L'ancien premier ministre péquiste a réussi à la fois à atteindre le déficit zéro, tout en créant un programme de garderies gratuites, un véritable tour de force politique.

En rétrospective, bien que le concept de troisième voie n'existait pas encore dans les années 1940, on peut dire, en quelque sorte, que Tommy Douglas en a été un fier représentant. Et, à sa façon, Thomas Mulcair a dignement repris le flambeau de cette idéologie centriste, pragmatique et vectrice de changement. Malheureusement pour Mulcair, le parti qu'il dirigeait ne lui a même pas laissé le temps d'imposer cette nouvelle vision. Par manque d'audace, possiblement. Par manque de patience, assurément.

Le résultat de tout cela est que le Canada se retrouve aujourd'hui dans une impasse, pris à devoir choisir entre les deux mêmes partis, dont les lacunes sont plus qu'évidentes. D'une part, Trudeau, à qui quelques cours d'économie ne nuiraient pas. Et de l'autre, Andrew Scheer, qui souhaite occuper la fonction la plus importante au pays sans avoir le moindre plan sur la lutte aux changements climatiques... Difficile de ne pas s'ennuyer de Thomas Mulcair dans de telles circonstances.

Évidemment, se décourager n'est pas la bonne option. Un jour ou l'autre, un autre parti émergera pour offrir une alternative crédible et raisonnable aux libéraux et aux conservateurs. Entre-temps c'est le NPD qui regrette, mais c'est la politique canadienne qui en souffre.

Tommy Douglas disait : «*Courage, my friends; it's not too late to build a better world.*». C'est simplement dommage que ce ne sera pas le parti qu'il a fondé qui le bâtira.

Le roi lépreux de Jérusalem

Antoine D. Hendrickx

Une histoire chrétienne en Orient

Les prémisses de notre histoire nous amènent à Clermont à l'orée du 12^{ème} siècle. Au concile de Clermont, la harangue pontificale d'Urbain II sur la libération des lieux saints convainquit maints grands barons d'Occident à prendre la croix. Ainsi partit vers l'Est incertain la croisade des barons appelée première croisade. Après moult péripéties, batailles rangées et sièges, les grands barons arrivèrent en vue de la Tour de David. Jérusalem, ville de toutes les convoitises religieuses, se dressait devant eux. Le siège y fut mis et des machines de guerre furent construites à même le bois des oliviers de Palestine. Un mois plus tard, la masse de gens d'armes et de chevaliers pénétrèrent dans la ville et massacrèrent la population, toutes obédiences religieuses confondues. Du tumulte des épées et des écus naquit un royaume saint, le royaume de Jérusalem, le plus puissant des États latins d'Orient. En plus du royaume, il y eut le comté de Tripoli, face à la Syrie. Vers le nord se dressait la principauté d'Antioche, voisine de la Cilicie arménienne. Aux confins de l'Anatolie perdurait, tant bien que mal, le Comté d'Édesse peuplé d'Arméniens, et ce, jusqu'en 1144. Ainsi fut créé le titre de roi de Jérusalem dont la famille de Gâtinais-Anjou héritera. Avec la couronne venait la tâche d'envergure de protéger les terres saintes face aux perpétuels assauts de Syrie, d'Iraq et d'Égypte. La force de caractère des rois successifs de Jérusalem fut leur meilleure arme pour accomplir ce travail de Sisyphe. Quand l'ennemi pouvait aligner des dizaines de milliers d'hommes, l'ost franc n'en avait guère que quelques milliers à lui opposer. Des plaines de Tibériade aux bastions d'Ascalon, de Kerak de Moab jusqu'à Cana, la survie du royaume ne tenait qu'à un fil.

Baudouin de Jérusalem

Le jeune Baudouin naquit en 1161, fort probablement dans les environs d'Ascalon, aux marches de l'Égypte. Son père Amaury de Jérusalem, frère du roi Baudouin III, succéda à celui-ci un an après la naissance du jeune Baudouin. Son oncle, le roi Baudouin III, fut dès lors désigné parrain du garçon. Comme le veut la coutume, le

parrain dut alors offrir un gage à son filleul. Lors du baptême au Saint-Sépulcre et à la stupeur de tous les barons francs réunis, le roi donna le royaume de Jérusalem au jeune baptisé. Baudouin III était un roi énergique, consciencieux et dans la vigueur de la trentaine. Bien qu'il n'eût toujours pas d'héritier, aucun n'aurait cru à sa mort prématurée en 1162. C'est son frère Amaury qui ceignit la couronne et la lourde charge de la fonction royale. Continuant la politique d'unité et de razzias militaires de son frère, Amaury se révéla à être un roi digne et entreprenant. Avant de mourir, il confia l'éducation de son fils au célèbre Guillaume de Tyr, archevêque de Tyr et chroniqueur prolifique du temps des croisades. La probité, le bon sens et la foi du précepteur déteignirent sur l'élève. Malheureusement, en 1174 le typhus vint à bon du roi Amaury. À l'âge fatidique de treize ans, Baudouin se ceignit de la couronne de Jérusalem. Le roi était jeune, beau, bien portant et maniait bien les armes. L'enseignement de Guillaume de Tyr fit apparaître chez le jeune suzerain une force de caractère précoce. Toute sa vie, Baudouin se distinguera par un sens de l'abnégation et du devoir de l'État presque anachronique à l'époque féodale. Un règne faste et glorieux s'annonçait pour les Francs d'Orient, jusqu'au jour où tout s'effondra. Alors qu'il jouait avec des enfants de son âge, Guillaume de Tyr remarqua que Baudouin ne souffrait pas des lacérations causées par les jeux. Pensant que c'était par fierté que le jeune prince n'émettait aucune plainte, le précepteur refusa d'envisager l'impensable. Il soumit quand même Baudouin aux médecins du royaume et à ceux de Damas. Le verdict tomba comme un couperet. Le jeune prince était lépreux, condamné à une courte vie de souffrance. La lèpre, maladie sournoise, épargnait la beauté de l'enfance et ne se révélait qu'à l'adolescence, causant une vie brève et miséreuse. Depuis toujours, les lépreux se faisaient chasser des communautés. Les malades vivaient en marge des hommes, des « impurs », victimes de la colère de Dieu, comme le rapporte le Lévitique. *L'Histoire d'Héraclès* relate l'extrême souffrance du prince : « [l]a lèpre lui affaiblissait tant le corps qu'il ne se pouvait aider des pieds et des mains; ainsi était-il tout pourri ». Néanmoins, la charge royale et la maladie dégénérative développèrent chez Baudouin une maturité très précoce. Alors que sa condition se dégrada

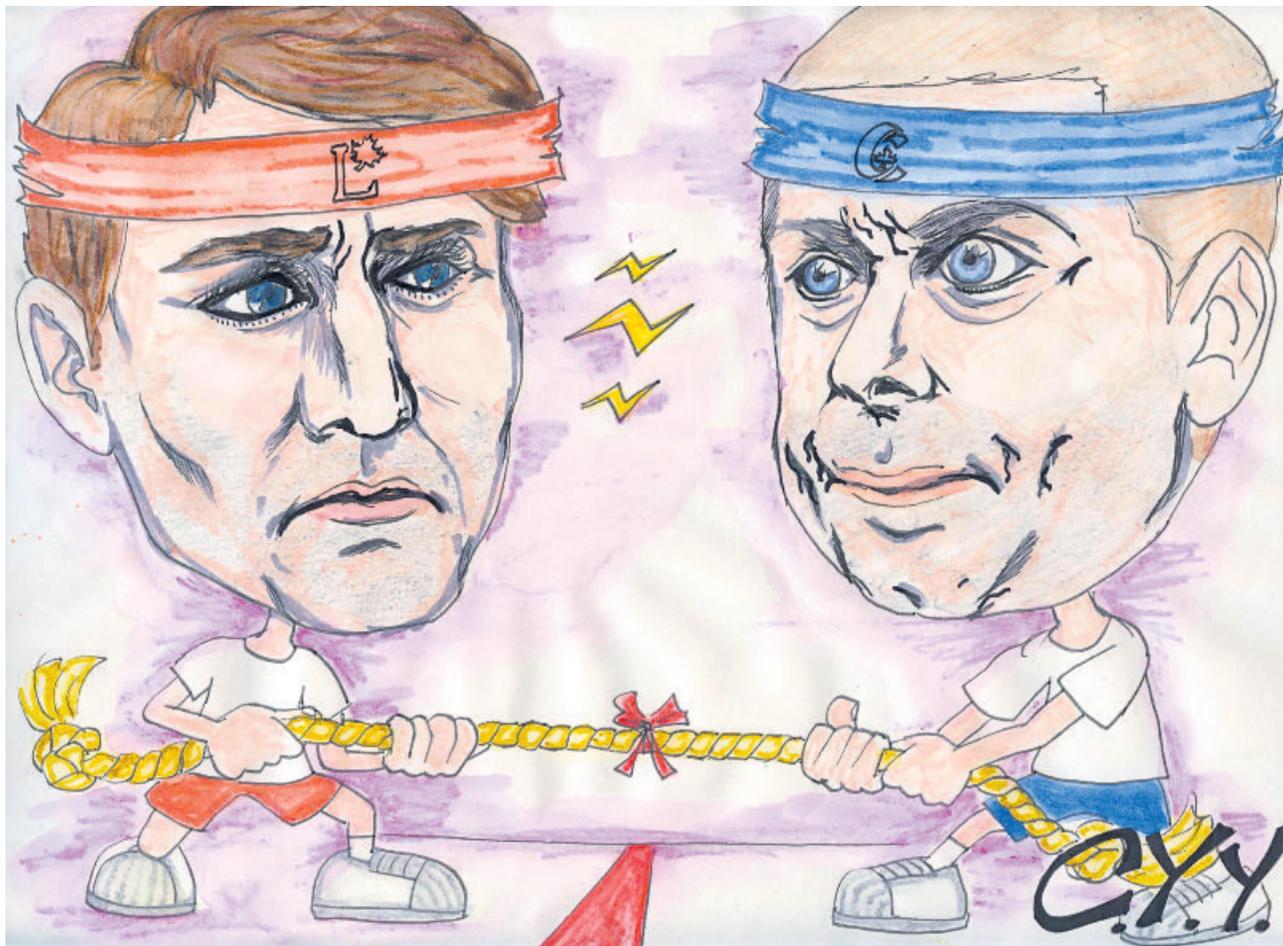
d'année en année, Baudouin défendit sa terre jusqu'à sa mort, qu'il savait proche et douloureuse.

Le soleil de Montgisard

L'arrivée de Philippe d'Alsace, puissant comte de Flandre, en terre sainte fut une manne inespérée pour le royaume en 1177. Alors que l'ingénieux Saladin achevait l'unification de l'Égypte et de la Syrie en prenant le royaume de Jérusalem dans un étau meurtrier, l'arrivée de nombreux chevaliers laissa présager une opération d'envergure. Toutefois, l'arrogant comte refusa le projet conjoint d'invasion de l'Égypte du roi entre les Francs et l'Empire byzantin. Dédaignant une gloire certaine, il partit plutôt guerroyer sans grand succès dans les provinces de Tripoli et d'Antioche, mais Philippe emporta avec lui non seulement ses chevaliers, mais aussi plusieurs grands féodaux du royaume de Jérusalem. La terre sainte fut vidée de ses défenseurs. Quand la nouvelle arriva aux oreilles de Saladin, le kurde leva ses armées en Égypte, traversa le Sinaï et pénétra dans le royaume. La situation semblait désespérée pour Baudouin et pour Jérusalem. Tous pensaient alors que l'avenir n'appartenait plus qu'à Dieu. Si la lèpre le faisait atrocement souffrir, transformant une simple chevauchée en calvaire, elle n'entamait en rien la détermination du roi. Du haut de ses seize ans, auréolé d'une couronne aussi prestigieuse que mythique et à travers le masque qui cachait son visage déformé par la maladie, Baudouin de Jérusalem convoqua le ban et l'arrière-ban du royaume. Les portes de Jérusalem furent solidement verrouillées quand l'ost royal partit pour Ascalon au sud. Saladin commit l'irréparable erreur de laisser ses troupes se disperser pour piller les abords du royaume. Baudouin ne se fit pas prier pour exploiter cette erreur. Il quitta au galop les murs d'Ascalon et prit en chasse l'armée égyptienne. Environ trois mille hommes à pied et quelques centaines de chevaliers et templiers venus de Gaza composaient l'hétéroclite armée franque. Saladin, lui, possédait vingt à trente mille hommes. Autant dire que les Francs chevauchaient vers une mort certaine, mais personne ne pourrait dire qu'ils étaient restés les bras croisés devant l'adversité. Dans la plaine de *Mons Gisardus*, ou Montgisard, près de Ramla, les Francs surpris l'armée musulmane gorgée du butin des pillages. En tête chevauchait Aubert, évêque de Bethléem, qui brandit la dernière espérance du royaume : la

Vraie Croix. Le symbole mystique de la croix, la hargne et la fureur des Francs sur leurs terres dévastées donnèrent des ailes aux cavaliers de Jérusalem. Accompagné des barons Renaud de Châtillon, seigneur d'Outre-Jourdain, Baudouin d'Ibelin, seigneur de Ramla, Balian d'Ibelin, son frère et seigneur de Mirabel, ainsi que d'Eudes de Saint-Amand, maître de l'ordre du Temple, Baudouin déferla sur les forces dispersées de Saladin. Baudouin d'Ibelin, seigneur des lieux, demanda humblement la permission de mener la première charge au roi. Le choc des armées fut titanesque. Cependant, l'effet de surprise et l'acharnement des chevaliers francs eurent raison de l'infanterie musulmane. Après une glorieuse résistance de sa garde mamelouk, Saladin fuit le champ de bataille. Ses armées étaient défaites et ses hommes tentèrent tant bien que mal de repasser le Sinaï. La plupart moururent dans le désert, les autres finirent achevés par les Bédouins, alliés des Francs. La victoire resplendissait sur le royaume. La gloire de Baudouin se répandit aux confins de la chrétienté et du monde musulman. On apprit partout avec admiration qu'un jeune roi d'outre-mer âgé de seize ans et atteint de la lèpre venait d'anéantir l'immense armée commandée par le renommé Saladin. Le retour des vainqueurs fut d'une magnificence prodigieuse. Le peuple de Jérusalem, libéré de l'angoisse mortelle, laissa éclater sa joie bruyante. Ce jour-là, tous oublièrent la terrible maladie, les pustules et les plaies qui rongeaient le corps de Baudouin. Dans l'allégresse, tous n'eurent d'yeux que pour le chef de guerre victorieux. Tous se pressaient pour apercevoir le pourpoint et le heaume scintillant qui cachaient pourtant son lot de souffrance.

Toutefois, la victoire fut brève. Suivirent aux années victorieuses des années de vaches maigres et de malheurs. Saladin réorganisa ses royaumes, n'attendant qu'un signe de faiblesse du roi pour surgir sur Jérusalem. Baudouin, au bout de ses souffrances, mourut finalement en 1185 à vingt-quatre ans après un règne de onze ans. Lui succéda un homme de faible envergure, Guy de Lusignan, qui ne mit que deux ans à perdre le royaume pour lequel Baudouin avait tant donné et combattu. Ainsi mourut Baudouin IV de Jérusalem, une figure de légende frappée du plus abominable des maux.



PROCHAINE
DATE DE TOMBÉE :
DIMANCHE
10
NOVEMBRE
ENVOIE TON TEXTE
À LA RÉDACTION

« Choisir son futur cabinet de stage en
fonction de la qualité des foodies »

- *Le brin d'amour*

GD

GOLDWATER, DUBÉ



Illustration par Camille Savard, Directrice au financement
L'image est tirée de la une du magazine GQ Britannique, édition octobre 2019